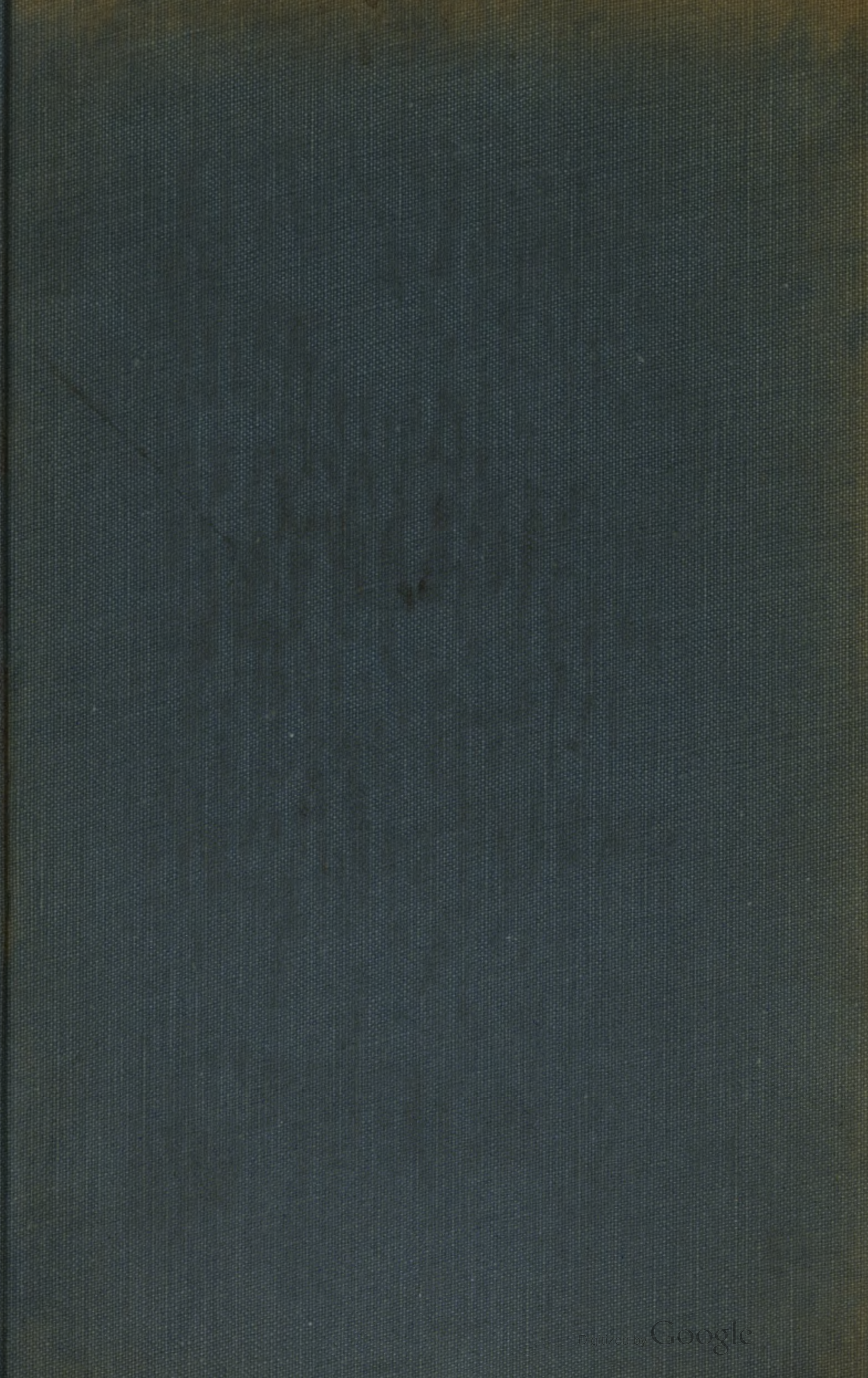








VIE

DE

MR C.-A. LUDINART

SUCCESSIVEMENT

PRÊTRE MISSIONNAIRE A REIMS PENDANT LA RÉVOLUTION

1791-1803

VICAIRE D'ÉPERNAY, 1803-1813

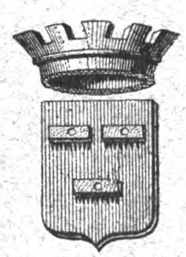
CURÉ DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE, 1813-1814 ; CURÉ-DOYEN DE RETHEL, 1814-1836

Par M. l'Abbé TH. PIERRET

DOCTEUR EN THÉOLOGIE, ARCHIPRÊTRE, CURÉ DE RETHEL

Mementote præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei, quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem.

(Ep. aux Hébreux, ch. XIII, v. 7.)



REIMS
MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE
rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

RETHEL
LEGROS-BRAIDY, LIBRAIRE
rue Etienne-Durand, 10

1886

VIE

DE

MR C.-A. LUDINART

0

VIE

DE

MR C.-A. LUDINART

SUCCESSIVEMENT

PRÊTRE MISSIONNAIRE A REIMS PENDANT LA RÉVOLUTION

1791-1803

VICAIRE D'ÉPERNAY, 1803-1813 ;

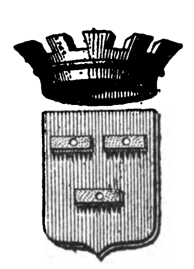
CURÉ DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE, 1813-1814 ; CURÉ-DOYEN DE RETHEL, 1814-1836.

Par M. l'Abbé TH. PIERRET

DOCTEUR EN THÉOLOGIE, ARCHIPRÊTRE, CURÉ DE RETHEL

Mementote præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei, quorum intruentes exitum conversationis, imitamini fidem.

(Ep. aux Hébreux, ch. XIII, v. 7.)



REIMS
MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE
rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

RETHEL
LEGROS-BRAIDY, LIBRAIRE
rue Etienne-Durand, 10

1886



AVANT-PROPOS



'ÉTUDE du passé a pris dans ces derniers temps des proportions considérables. Il semble que nous soyons à l'étroit dans les limites où se confine notre vie, et nous sentons comme un besoin impérieux de retourner en arrière, d'évoquer les morts et de leur demander leurs secrets.

Il faut l'avouer, il y a dans les recherches du passé un charme bien grand et un véritable attrait; l'intelligence y fait de riches trouvailles, le cœur y rencontre de nombreuses vertus, de nobles exemples, et si nous avons vraiment l'amour de la vérité, nous trouvons sur notre chemin de nombreux matériaux pour sa dé-

fense : nous pouvons ainsi la présenter aux peuples dans tout son éclat.

On peut l'affirmer, la science historique a fait de nos jours d'étonnants progrès; l'histoire religieuse surtout a vu son horizon s'élargir; et les Rohrbacher, les Darras et tant d'autres resteront longtemps comme des modèles à étudier et à suivre.

L'Église a ses historiens, et les monuments élevés à sa gloire, sans avoir la dureté de l'airain, ne périront pas. A côté des histoires générales, indices de patientes recherches, on a vu apparaître dans ces derniers temps de multiples histoires particulières, rayons épars dont la science s'est appliquée à faire un tout, et par lesquels une clarté nouvelle a été projetée sur cette œuvre divine qui s'appelle la sainte Église catholique. L'hagiographie, cette branche féconde, a été l'objet d'études spéciales, et elle a produit de nombreux volumes, nous allions presque dire de nombreux chefs-d'œuvre. Une critique éclairée a jeté sur cette science une vive lumière. Aussi, nous sommes loin aujourd'hui des naïves légendes. L'étude des sources, les découvertes archéologiques ont contribué puissamment à faire connaître nos saints et nos martyrs ; et quand on parcourt les pages où la piété et la science ont retracé leur vie, le cœur est satisfait,

l'intelligence plus à l'aise, car l'homme est fait pour la vérité; et quand il la rencontre sur son chemin, il la salue avec bonheur.

L'histoire de l'Eglise de France nous offre d'admirables pages; elle en présente aussi d'éminemment douloureuses. Il est une époque surtout qui a le triste privilège de nous émouvoir profondément; nous voulons parler de l'époque révolutionnaire.

Il y a un siècle, le monde a été témoin de faits que l'on croirait invraisemblables si de nombreuses ruines n'étaient là pour les attester. On put alors contempler avec effroi l'un de ces spectacles tel que les siècles passés n'en avaient jamais vu de semblable. Des monuments remarquables renversés, des églises livrées aux plus vils usages, d'innombrables objets d'art détruits, de riches bibliothèques pillées et dispersées, les prêtres de Dieu condamnés à mort ou jetés sur le chemin de l'exil, de pieuses familles dont la vie était une prière continuelle chassées de leur asile, des ruines et encore des ruines; voilà ce que l'on put voir au commencement de ce siècle, voilà ce que présentait le sol autrefois si chrétien de notre France.

Après le retour de la paix on chercha à réparer quelques-unes de ces ruines; on voulut arracher à l'ou-

bli, pour en faire les leçons de l'avenir, le souvenir des crimes commis et des douleurs éprouvées. C'est ainsi que dans un grand nombre de diocèses des prêtres, amis de la vérité, ont buriné l'histoire de la Religion pendant l'époque révolutionnaire. La tâche était facile alors, la mémoire des peuples était pleine de réminiscences, des témoins nombreux étaient là pour redire les faits accomplis. Ils étaient là, ces prêtres échappés au glaive de l'impiété ; ils étaient là pour faire connaître à tous les souffrances éprouvées sur les pontons de Rochefort ou dans les déserts de Sinnamary ; ils étaient là, les valeureux chrétiens qui, au péril de leur vie, leur avaient donné asile ; ils étaient là, ces vieillards qui avaient vu de près l'ancien clergé et qui avaient pu admirer ses vertus. Ils pouvaient faire connaître bien des circonstances, redire bien des faits et aider ainsi à élever un monument admirable de piété et de foi.

L'histoire de la Religion pendant l'époque de la Révolution, le diocèse de Reims ne la possède pas encore, et peut-être qu'il ne la possèdera jamais. Il y a un demi-siècle, on pouvait en trouver facilement les matériaux. Aujourd'hui, ils ont presque entièrement disparu.

Ils ne sont plus parmi nous, hélas ! les témoins de cette époque fatale ; ils ne sont plus, ces prêtres qui au-

raient pu raconter tant de choses; la mort les a tous moissonnés. Ils ne sont plus, ces vieillards, témoins attristés de tant de destructions; ils ne sont plus, ces religieux qui, debout sur les ruines de leurs monastères incendiés ou détruits par la pioche révolutionnaire, auraient pu dire aux populations attristées : C'est ici que nous nous livrions à la prière, ici à l'étude; voici une des colonnes du temple où nous chantions la nuit les louanges de Dieu; c'est là que nous donnions asile aux voyageurs attardés; voici la salle où les pauvres venaient chaque jour prendre la meilleure part de notre repas. Non, ces voix sont éteintes, et dans beaucoup de paroisses les ruines elles-mêmes ont péri. Aussi nous nous demandons si jamais le diocèse de Reims verra s'élever dans son sein le Jérémie rappelant avec le langage de la douleur toutes ces destructions.

Et cependant, que de pages émouvantes on aurait pu écrire il y a un demi-siècle; que d'actes de courage on aurait pu présenter aux populations émues! que de faits intéressants au point de vue des mœurs d'un autre âge on aurait pu mentionner! que de trouvailles artistiques on eût faites alors! Hélas! tout cela est maintenant impossible, et aux questions que l'on pourrait poser, le silence seul répondrait.

Il y a cinquante ans, les recherches pouvaient être intéressantes, fructueuses, et malheureusement, parmi nous du moins, personne n'a pensé à s'y livrer. Voici la réponse que nous donnait un jour à ce sujet un vénérable ecclésiastique : « Vous occupez votre paroisse depuis un demi-siècle, lui disions-nous ; quelques-uns des religieux qui habitaient le prieuré dont il vous reste une magnifique église vivaient encore. Vous aviez autour de vous des vieillards qui avaient vu dans toute sa gloire la maison qui les abritait ; vous pouviez les interroger. Vous pouviez aussi recueillir quelques-uns des volumes de leur riche bibliothèque ! Vous n'y avez donc pas songé ? — Franchement non, nous répondit ce bon curé. »

Cependant, en cherchant bien, on pourrait trouver encore quelques fragments à recueillir ; et ce serait un noble sujet d'étude pour nos jeunes confrères, dont les occupations sont souvent si peu en rapport avec leur dévouement et leur amour des âmes.

En composant la vie de M. Claude-Antoine Ludinart, mort curé de Rethel, nous avons voulu apporter notre pierre à l'édifice qu'il s'agit de construire. Grâce à la bienveillance de M. Millet, directeur des contributions directes, en retraite à Châlons-sur-Marne, neveu de ce

digne prêtre, nous avons eu entre les mains de précieux documents rédigés par M. Ludinart lui-même; nous avons ensuite interrogé de nombreux fidèles dont le cœur est encore plein de son souvenir. C'est ainsi que nous avons pu recueillir des détails intéressants sur la vie de l'un de nos plus dignes prédécesseurs.

Nous aimons à le penser, nos vénérés confrères la liront avec fruit, car c'est la vie d'un prêtre toujours prêt pour le martyre. Les fidèles la liront avec profit, car c'est la vie d'un homme de Dieu; tous la parcourront avec intérêt, car elle nous fait connaître une des plus tristes époques de l'histoire de notre pays; et puisque de nos jours on veut l'entourer de ténèbres et en voiler les crimes, le moment est venu de faire la lumière autour d'elle et de montrer à tous ce que peut produire au sein d'un peuple l'absence de Dieu et le mépris de sa loi.

Espérons que les leçons du passé ne seront pas perdues et que notre noble pays, éclairé par tant d'évènements, se replacera, pour ne plus le quitter, sur le chemin qui conduit à Dieu, qui est en même temps la voie de la vertu, de l'honneur et de la paix.

L'abbé Th. P.





CHAPITRE PREMIER

Corny-la-Ville. — Famille de M. Ludinart. — Le Presbytère de Machéroménil. — Enfance de M. Ludinart. — Il est envoyé au collège de l'Université de Reims. — Il entre au séminaire.



quelques kilomètres de Rethel, vers le nord, s'étend une vaste plaine. Elle se compose en grande partie de riches prairies, recouvertes d'eau pendant la saison de l'hiver et fréquentées alors par de nombreux oiseaux aquatiques. De grands bois, débris de l'antique forêt des Ardennes, lui forment une magnifique couronne de verdure. Au milieu des arbres, et tranchant sur le fond assombri de l'horizon, se détachent de nombreuses fermes et de riants villages. Qu'il nous suffise de nommer Novy, dominé par son élégante église, reste précieux d'un important prieuré ; Lucquy, La Neuville près Saulces-aux-Bois, où le

voyageur peut visiter une intéressante chapelle; Machéroménil, Novion-Porcien, Sorbon et Bertoncourt. Presque au centre de cette plaine, sur un terrain un peu élevé, se voit le village de Corny-la-Ville.

A l'époque où commencent à se dérouler les évènements que nous avons entrepris de raconter, ce village se composait de cultivateurs dont les mœurs étaient simples et chrétiennes; ils vivaient de la vie de famille et fréquentaient assidûment leur modeste église. Les cœurs ne connaissaient que l'harmonie et la paix. Le pasteur possédait une autorité respectée de tous; de dangereuses doctrines n'y avaient pas encore pénétré. Le souvenir des guerres de la Fronde avait disparu, les populations jouissaient d'une aisance relative, et peut-être qu'immédiatement avant la Révolution, on aurait pu appliquer aux habitants de Corny ces lignes, que nous trouvons dans l'ouvrage de M. Albert Babeau, intitulé *Le Village sous l'ancien régime*[1] : « Je trouve ce pays prodigieusement enrichi depuis vingt-quatre ans que je ne l'avais vu. Les moindres villages ont un air de prospérité et les sabots ont disparu. L'aisance se répand dans les campagnes, l'accroissement même de la prospérité est attesté par l'augmentation des charges qu'elles subissent. L'alimentation est meilleure. Si dans certaines provinces

[1] Page 325.

elle est encore médiocre et peu abondante, dans d'autres elle est plus que suffisante [1]. »

Parmi les familles qui composaient le village de Corny, il en était une que distinguaient une grande probité et une foi vive et profonde. C'était celle de M. Antoine Ludinart, tailleur d'habits, marié à Catherine Canon, originaire de Maubert-Fontaine. Leur union fut bénie et une famille nombreuse leur fut donnée. Le 3 avril 1767 il leur naquit un fils qui devait être plus tard un héros, je dirais presque un martyr. Selon le pieux usage de l'époque et suivant les lois de l'Église, il fut porté le jour même sur les fonts de baptême, et M. Joffroy, prêtre, vicaire de Novion-Porcien, fit couler sur son front l'eau sainte de la régénération [2].

[1] Horace Walpole, 1765.

[2] Corny-la-Ville n'avait pas de curé ; c'était alors un secours dépendant de la paroisse de Machéroménil.

La maison dans laquelle naquit M. Claude-Antoine Ludinart a été achetée par la commune à un membre de la famille, en 1819, pour la somme de 2,800 fr. Elle sert actuellement de presbytère. Un jardin assez vaste y est adjoint.

Les enfants de M. Ludinart furent : 1° M. Claude-Antoine Ludinart, décédé curé-doyen de Rethel, né le 3 avril 1767; 2° Jean-Baptiste Ludinart, né le 6 juillet 1769; 3° Louis-Chrysostôme, né le 16 juillet 1772 ; 4° Marie-Louise, née le 23 mars 1774; 5° Marie-Antoinette, née le 12 juin 1779, et 6° Marie-Claude, née le 22 août 1780.

Voici l'acte de baptême de M. Ludinart, tel qu'il nous a été transmis par le vénérable M. Blavier, curé de Corny depuis cin-

Dès l'âge de onze mois, le jeune Ludinart fut confié à M. Leroy, l'un de ses oncles, curé de Machéroménil depuis 1758. « Je ne puis me rappeler, nous dit M. Ludinart dans les mémoires qu'il a laissés à sa famille, ce berceau de mon enfance sans éprouver encore les sensations délicieuses que son aspect me procurait alors. Un presbytère simple mais décent, suffisamment spacieux et isolé des autres habitations, formait une solitude charmante que je n'ai encore retrouvée nulle part. Autour de l'habitation était un verger spacieux, planté d'arbres de toute espèce et fermé d'une haie épaisse et touffue qui ressemblait à une forêt. Dès les premiers jours du printemps un soleil splendide, l'herbe naissante, le chant continuel des oiseaux et des milliers d'arbres couverts de fleurs portaient à l'âme des jouissances que n'ont jamais connues les habitants casaniers des villes. Oh ! combien je préférais au sommeil, tout impérieux qu'il est

quante-cinq ans : « L'an mil sept cent soixante-sept, le troisième jour du mois d'avril, j'ay Martin Joffroy, prêtre, vicaire de Novion-Porcien, soussigné, baptisé le fils d'Antoine Ludinart, tailleur d'habits, et de Catherine Canon, ses père et mère, mariés ensemble et habitants de cette paroisse, né le même jour, auquel on a imposé le nom de Claude-Antoine. Le parrain a été Claude Ludinart, maître d'école de Justine, et la marraine Marie Hautavoine, sa femme, tous deux demeurant à Justine, qui ont signé avec nous, excepté la marraine, qui a déclaré ne savoir écrire ni signer, le jour, mois et an que dessus. Signé C. Ludinart et Joffroy, vicaire de Novion. »

à cet âge, le plaisir d'entendre de mon lit les rossignols, qui ne manquaient pas tous les ans de venir faire leurs nids en face de ma chambre et d'animer les nuits de leur chant mélodieux.

« Au parfum et à l'éclat des fleurs dont les arbres fruitiers étaient couverts succédait bientôt la maturité des fruits, et pendant près de six mois je n'étais occupé que du soin de les choisir et de les distribuer. Une porte de ce verger s'ouvrait sur une vaste campagne alternativement couverte de froment et d'avoine, dans laquelle on trouvait à peu de distance un bois de quarante à soixante arpents[1], environné ici de prairies, là d'un plant de pommiers et de cerisiers qui, lorsque je fus en état de manier une arme à feu, ajoutaient à mes récréations domestiques le plaisir de la chasse, plaisir dont on ne se rassasie pas et que me permettait largement un seigneur vieux et quinteux, qui préférait d'autres exercices à l'attrait d'abattre un lièvre ou une perdrix.

« C'est dans ce séjour enchanteur que je passai les treize premières années de ma vie. J'y sus lire à cinq ans; mon oncle m'y donna ensuite les premières notions de latin, et, quoique l'on ne me permît aucun camarade, je n'y ai jamais connu l'ennui[2]. » On le

[1] Ce bois, appelé le Bois-Mêlé, a été défriché il y a une trentaine d'années.

[2] M. Ludinart était parent éloigné de M. Roland Ludinart de

voit, M. Ludinart passa les premières années de son enfance dans une sorte de solitude. Il n'avait pour se distraire que les leçons et les conversations de son oncle, M. l'abbé Leroy; il le regretta plus tard, et il comprit alors que l'émulation est un puissant ressort pour développer l'intelligence et former le caractère de l'enfant. Il ne souffrit pas trop cependant de cet isolement; le jeune Ludinart aimait le travail et, formé par son oncle, qui avait pour lui une affection des plus vives, il fit de rapides progrès dans ses études.

D'ailleurs, sa famille jugea bientôt nécessaire de le placer dans un grand établissement, et vers l'âge de quatorze ans il fut envoyé au collège de l'Université

Vauzelles, l'insigne bienfaiteur des églises du diocèse après la Révolution. En 1790, il était député du Tiers-État, trésorier de France au bureau des finances de Châlons. Il habitait souvent le château de Vauzelles, où il était électeur et maire. Dans la nuit du 20 au 21 juillet 1791, il fut l'objet d'un vol considérable. Des voleurs, au nombre de sept, ou des brigands, comme on disait alors, lui enlevèrent pour plus de dix mille livres en assignats, en argenterie et en bijoux. Leur visage était tout barbouillé d'huile et de noir de fumée, et leurs manches étaient retroussées jusqu'aux coudes. Ils se seraient sans doute portés à des voies de fait sur M. et M[me] Ludinart, si on n'était pas venu à leur secours... Les habitants d'Auboncourt, avertis par le jardinier et la cuisinière du château, se hâtèrent d'accourir ; les voleurs prirent la fuite et évitèrent ainsi le châtiment qu'ils méritaient.

(Extrait du *Journal politique* ou *Gazette des Gazettes*, publié à Bouillon, numéro du 10 août 1791.)

Après la restauration du culte, M. Ludinart employa une partie de sa fortune à donner aux églises le mobilier dont elles

de Reims [1]. Il se trouva de suite dans d'admirables conditions pour faire de rapides progrès dans les sciences. Il apportait dans cet établissement un cœur jeune, plein de sève et de cette vie que donne la vertu. Son oncle avait veillé sur sa jeunesse; il avait auprès de lui des maîtres dont toutes les actions étaient autant d'exemples, et son cœur, parfaitement libre, était exempt de toute préoccupation fâcheuse.

avaient été dépouillées. Ainsi il rétablit le tombeau de saint Remy. Il donna un ciboire d'argent et des chandeliers argentés et autres objets à l'église Saint-Nicolas de Rethel; il fit placer une chaire dans l'église des Minimes; on y voit ses initiales, L.-C. Ludinart-Cautionnart; il donna à cette même église des chandeliers et une croix. La paroisse de Sorbon possède de lui un ostensoir, etc., etc.

M. Ludinart de Vauzelles mourut à Reims le 2 août 1813 dans sa 82e année. Il est enterré auprès de la chapelle du Cimetière. Parmi les titres inscrits sur sa tombe, on lit qu'il était président du bureau de fabrique de Notre-Dame et président honoraire de celle de Saint-Remy de Reims.

En 1808, M. Gromaire, curé de Rethel, l'avait fait nommer, en souvenir de ses bienfaits, président honoraire du bureau de la fabrique de Saint-Nicolas.

[1] L'Université de Reims, fondée en 1548 par le cardinal de Lorraine, avait alors pour recteur M. Pierrard, qui était en même temps professeur de philosophie, et pour chancelier M. Rondeau, chanoine de l'Église métropolitaine. La faculté de théologie se composait de trente et un docteurs régents; vingt autres docteurs résidaient dans le diocèse. La faculté de droit avait trois docteurs, plus deux agrégés. La faculté de médecine comptait huit docteurs; la faculté des arts, neuf. Le collège annexé à l'Université avait pour grand-maître M. Rouyer, pour principal M. Lesurié, pour proviseur M. Rondeau, plus huit professeurs.

A vingt ans, il avait terminé son cours de philosophie; et le moment vint pour lui de choisir la voie dans laquelle sa vie devait se dérouler désormais. « Mes vacances entières, nous dit-il, furent employées à cette importante affaire, d'où dépend le sort de la vie présente et de l'éternité. »

Le jeune Ludinart avait du goût pour la médecine, mais pour embrasser cette profession il lui fallait une fortune qu'il était loin de posséder, et il ne voulait pas imposer à sa famille de trop lourdes charges. Il aimait les mathématiques et il penchait à se diriger vers le génie; mais pour entrer dans les écoles du gouvernement il fallait des protections, et il n'en avait pas. Le mariage lui souriait peu, il en avait même horreur; il craignait d'y rencontrer un de ces caractères qui font le tourment et l'enfer de l'homme, ou de survivre à une épouse dont la tendresse et les vertus font les délices de la vie. Aussi, toute situation dans laquelle les convenances sociales semblaient lui imposer une union le jetait dans une hésitation profonde.

« Dans cette cruelle perplexité, je pris le parti, nous dit-il, d'entrer au séminaire, afin d'examiner devant Dieu et dans l'oubli du monde ce que je devais faire. A cette époque, et ce fut un bonheur que je n'oublierai jamais, le séminaire de Reims venait d'être mis sous la direction des hommes les plus

instruits et les plus vertueux du clergé : les Sulpiciens [1].

[1] Le séminaire occupait alors les bâtiments où fut plus tard le Lycée. Les premiers fondements du séminaire furent jetés en 1567 par le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, dans le bâtiment qui porte le numéro 51 de la rue du Barbâtre.

Le premier supérieur fut Nicolas Boucher, qui le dirigea jusqu'en 1571. Le règlement qui lui fut donné par le cardinal devint le type proposé à toutes les maisons où fut élevé depuis le clergé de France.

En 1587, le cardinal Louis de Guise transféra le séminaire près du collège des Bons-Enfants, dans un bâtiment séparé qui avait son entrée dans la grande cour du collège.

L'ancien séminaire fut prêté pendant neuf ans aux catholiques anglais, puis vendu aux Chartreux du Mont-Dieu, près Sedan, qui en firent un lieu de refuge.

En 1676, l'archevêque Maurice Le Tellier construisit, auprès du collège des Bons-Enfants, un autre établissement pour y élever les ecclésiastiques du diocèse. D'abord séparés, les deux bâtiments furent réunis le 10 octobre 1680. Ils furent alors reconstruits sur un plan régulier.

La direction du séminaire fut d'abord donnée aux chanoines réguliers de la Congrégation de France, par un traité en date du 29 novembre 1702, consenti par les différents corps de la ville. Ils furent remplacés en 1788 par les Sulpiciens. Le premier supérieur fut M. Claude-François Bertin, et en 1790 il eut pour successeur M. Pierre-Apollinie Picamilh. Le temporel du séminaire était alors administré par Monseigneur l'Archevêque, ou en son absence par l'un de MM. les vicaires généraux ; par M. Lagaille, comme premier sénéchal du chapitre ; M. Paquot, comme doyen de la chrétienté, curé de Saint-Jean ; M. le supérieur du grand séminaire ; M. Genée de Tournelles, chanoine proviseur ; M. Rondeau, chanoine, comme syndic du clergé.

En 1822, le siége de Reims ayant été rétabli, le grand sémi-

« Je m'étais figuré d'avance ce que devait être un séminaire, et tout en entrant, je vis que la réalité ré-

naire fut installé dans les bâtiments non aliénés de l'abbaye de Saint-Denis, et les prêtres de Saint-Sulpice furent de nouveau appelés à le diriger.

Nous croyons devoir donner ici les renseignements que nous trouvons dans le Pouillé de Bauny, 1776, sur la paroisse de Machéroménil et sur son secours, Corny-la-Ville.

Machéroménil, grand archidiaconé, doyenné de Rethel.

Patron, Notre-Dame.

Secours, Saint-Denis de Corny-la-Ville.

Revenu, 6 à 700 livres.

Communiants, 120.

Présentateur, Saint-Remy.

Curé, Le Roy, en mai 1758.

Seigneur, M. de Regnier, y résidant, et les religieux de Novy pour une partie.

Décimateur, le curé seul, par abandon des décimateurs.

Desserte aisée.

Taxe payée par le curé, 29 livres.

Bureau de poste, Rethel.

Distance de Reims, 10 lieues.

Paroisse séculière.

Bailliage de Sainte-Menehould.

Parlement de Paris.

Distance du secours, demi-lieue.

Généralité de Châlons.

Revenu de la fabrique, 6 livres.

Taxe qu'elle paie, o.

Corny-la-Ville,

Seigneur, la duchesse de Mazarin et les religieux de Novy.

Décimateur, les religieux de Novy pour deux tiers, le curé pour l'autre tiers. Quelque peu de novales et toute la moitié des

pondait à ce que j'avais présumé. J'en suivis donc exactement tous les exercices, et, au bout de quatorze mois, ma vocation se tourna irrévocablement vers l'état ecclésiastique, où je ne m'engageai pourtant que sur la décision et même d'après l'ordre de mes supérieurs. »

Ces réflexions nous indiquent clairement quel était le caractère de M. Ludinart. Malgré sa jeunesse, il avait ce sérieux qui n'appartient d'ordinaire qu'aux âmes fortement trempées. Viennent les jours mauvais, il ne faiblira pas devant le danger, et quand il paraîtra devant les tribunaux révolutionnaires pour y rendre compte de sa foi, ses réponses seront pleines de fermeté et les menaces de mort qui retentiront plus d'une fois à ses oreilles ne lui inspireront aucune crainte.

dixmes. Les religieux de Novy ont cinquante arpents de terre, sur lesquels le curé ne prend rien, et l'abbé de Saint-Remy y a une ferme très considérable exempte de dixme.

130 communiants.
Revenu de la fabrique, 150 livres.
Imposition aux décimes, 16 livres.
Bailliage de Sainte-Menehould.
Parlement de Paris.
Patron, saint Denis.
Distance de la cure, demi-lieue.
Généralité de Châlons.





CHAPITRE II

Propagande révolutionnaire. — Constitution civile du clergé. — M. l'abbé Leroy, curé de Machéroménil, prête serment à la Constitution civile. — Il se rétracte. — M. Ludinart est ordonné prêtre à Trèves. — Il part pour Maubert-Fontaine avec M. l'abbé Leroy. — Il est arrêté et conduit à Rethel.



La révolution allait éclater. Elle n'était encore qu'un point imperceptible à l'horizon, mais depuis longtemps les doctrines subversives des philosophes l'avaient préparée. Les hommes clairvoyants pouvaient prédire, dès les premiers symptômes, tous les ravages qu'elle allait exercer. Jeunes et sans expérience, les élèves du séminaire ne pouvaient prévoir tous les évènements qui allaient se dérouler; mais leurs maîtres, plus expérimentés, ne manquaient pas de les leur indiquer à l'avance et de les armer pour le combat.

Une propagande révolutionnaire et antireligieuse

avait été fortement organisée et s'exerçait jusque dans les campagnes les plus reculées. C'est ainsi qu'en 1777 un maître d'école des environs de Corny avait reçu une malle pleine de petits livres, qu'on lui recommandait de distribuer et de faire lire dans les écoles. Or, ces livres contenaient des maximes subversives de toute autorité civile et religieuse. C'étaient autant de semences de révolte et d'impiété jetées au sein du peuple. A la même époque, des mains inconnues répandaient dans les ateliers des extraits de ce que Voltaire avait écrit de plus violent contre les mœurs et le gouvernement. Il n'est pas étonnant que les idées de désordre se soient rapidement propagées parmi le peuple.

Nous ne rappellerons pas ici les évènements qui ont marqué les premières années de la Révolution ; ils sont consignés dans de nombreux ouvrages. M. Ludinart, avec l'intelligence dont il était doué, les envisageait avec attention, et c'est avec une sorte de terreur qu'il en suivait le développement. Il voyait, avec regret, l'Assemblée constituante empiéter chaque jour sur l'autorité royale, le Tiers-Etat s'emparer de la totalité du pouvoir et réduire à néant l'influence de la noblesse et du clergé. Mais surtout, ce qui brisa son cœur, ce fut la promulgation de la Constitution civile du clergé. Cette Constitution, œuvre des philosophes et des jansénistes, si nombreux à l'Assem-

blée constituante, détruisait l'antique discipline de l'Eglise, enlevait au Pape l'autorité qui lui est reconnue par les conciles et les saints canons, abolissait le Concordat conclu entre François Ier et Léon X, et intronisait en France un schisme déplorable.

L'Assemblée constituante, poursuivant son œuvre de réformes imprudentes, exigea bientôt que le serment à la Constitution civile fût prêté par tous les membres du clergé exerçant des fonctions publiques. Tous les évêques de France, qui étaient alors au nombre de cent trente-cinq, le refusèrent, à l'exception de quatre. Un grand nombre de curés et de vicaires le refusèrent également. Quant aux religieux fidèles, ils furent privés de leurs titres et de leurs bénéfices. Les évêchés furent déclarés vacants, ainsi que les paroisses des curés non-conformistes. De nouveaux évêques et de nouveaux curés furent installés d'après les formes nouvelles. C'est ainsi que l'on vit en France deux clergés distincts, un clergé fidèle aux antiques lois de l'Eglise, et un clergé acceptant les lois nouvelles, par faiblesse ou par crainte. Nous sommes obligés de l'avouer, il y eut, dans plusieurs diocèses, bien des défections. Une foule de religieux et la lie du clergé séculier se mirent sur les rangs et occupèrent, pendant quelques années, les postes des prêtres fidèles qui, pour la plupart, durent chercher leur salut dans l'exil. Le même serment fut exigé de

tous les fonctionnaires civils; et, chose étonnante, dans cette France où depuis plusieurs siècles on n'était admis à un emploi public que sur un certificat authentique de catholicisme, on ne pouvait plus y prétendre sans un acte solennel d'apostasie !

C'est à ce moment que commence pour M. Ludinart une vie pleine d'inquiétudes et de périls, et elle dura jusqu'à la fin de l'époque révolutionnaire.

En 1790, étant trop jeune pour recevoir la prêtrise, il se retira à Machéroménil, chez M. l'abbé Leroy, son oncle. Il avait reçu des grands vicaires l'autorisation de l'aider dans toutes les fonctions que peut remplir un diacre. Il faisait le catéchisme et les enterrements ; il recevait les promesses de mariage et surtout il s'exerçait à la prédication ; et ces différents emplois il les remplissait également à Corny, où la population était plus nombreuse. Il lisait en chaire les instructions envoyées par Monseigneur de Talleyrand-Périgord, pour prémunir les populations contre le schisme. Rien ne l'arrêtait, ni les murmures, ni les menaces de quelques esprits exaltés, ni les exhortations de son oncle qui, plus calme et plus réfléchi, l'engageait souvent à se taire, par prudence. D'ailleurs, il regardait la lecture de ces documents à peu près comme inutile pour des paroissiens prévenus et qui n'écoutaient son neveu qu'en montrant les signes de la plus vive impatience.

Sur ces entrefaites, M. l'abbé Leroy reçut l'ordre de prêter le serment ; mais, fidèle aux vrais principes, il le refusa courageusement. Hélas ! cette énergie, le curé de Machéroménil ne l'eut pas toujours, et son neveu étant retourné au séminaire deux mois avant la fête de Pâques de l'année 1791, ce vieillard de quatre-vingts ans, circonvenu par des prêtres ignorants ou infidèles, se rendit à leurs raisons et prêta le serment qui lui était demandé.

Cette nouvelle causa une vive douleur au jeune diacre ; il se hâta de retourner auprès de son oncle, afin de l'éclairer et de le faire rentrer dans la bonne voie. A sa vue, le vieillard fut profondément ému : « Ah ! mon ami, lui dit-il, pourquoi m'as-tu abandonné? Je me suis laissé séduire ; j'ai fait une faute, ma conscience ne me laisse aucun repos; est-il encore possible de la réparer?... » A ces mots, M. Ludinart sentit son âme déchirée; il se jeta au cou de son oncle, et le tenant tendrement embrassé : « Oui, mon cher oncle, lui dit-il, votre erreur est réparable, et par une rétractation publique vous aurez bientôt détruit le scandale que vous avez pu donner. » En effet, le lendemain, qui était un dimanche, M. Leroy désavoua en chaire la démarche qu'il avait faite ; M. le maire en dressa procès-verbal. A partir de ce moment, le vertueux octogénaire ne cessa de donner l'exemple du courage et de la patience pendant tout le temps de la persécution.

Le retour de M. Leroy aux saines doctrines fut attribué à M. Ludinart. Tous les villages voisins en furent bientôt informés et la haine ne tarda pas à éclater contre lui. Après l'arrestation du roi à Varennes (22 juin 1791), le maire de Machéroménil, très exalté d'ordinaire, le fut encore davantage. D'ailleurs, il avait su que trois ecclésiastiques s'étaient réunis au presbytère ; évidemment, l'objet de leur réunion ne pouvait être qu'un complot contre l'Etat. Il signifia à M. l'abbé Leroy l'ordre de quitter le presbytère dans les vingt-quatre heures, sous peine de voir ses meubles enlevés et jetés dans le ruisseau qui coulait au bas du jardin. Cet ordre était illégal, car la loi autorisait les curés insermentés à occuper leur presbytère jusqu'à leur remplacement, et M. l'abbé Leroy n'avait pas encore de successeur ; mais déjà les maires avaient plein pouvoir dans leurs communes, et toute entreprise contre le clergé était pour eux un acte de patriotisme.

En 1791, le séminaire de Reims était fermé, et Monseigneur de Talleyrand-Périgord était parti pour l'exil. M. Ludinart, d'après les conseils de ses supérieurs, se rendit à Trèves pour y recevoir la prêtrise. Le siège de cette ville était alors occupé par Monseigneur Clément Vinceslas de Saxe, duc de Pologne [1],

[1] Il fut archevêque de Trèves depuis le 16 mars 1768 jusqu'au 5 avril 1802.

et c'est probablement le samedi, veille de la Trinité, qui tombait cette année le 18 juin, que M. Ludinart reçut l'onction sacerdotale. Aussitôt après il revint auprès de son oncle, plus que jamais dévoré du feu du salut des âmes.

Il put célébrer avec lui la Fête-Dieu dans les deux paroisses ; mais les choses devenant plus sérieuses et le danger d'un séjour plus prolongé à Machéroménil plus évident, il résolut de se retirer avec M. Leroy à Maubert-Fontaine, qui était le pays de sa mère. Ce village n'était qu'à une distance de deux lieues de la frontière, et il était facile de la gagner en cas d'évasion. M. Leroy prit une voiture avec un conducteur affidé, M. Ludinart se déguisa en garde national et monta le cheval le plus vigoureux qu'il put trouver. Il n'avait pas encore fait une demi-lieue que vingt hommes armés, qui l'avaient aperçu de loin, le prenant pour un seigneur passant à l'étranger, le mirent en joue et lui ordonnèrent de s'arrêter. Ils étaient à dix pas de lui et la fuite était impossible. Il s'arrêta et leur exhiba son passeport. M. Ludinart fut reconnu à l'instant et conduit à la municipalité avec son oncle. Le maire était son parent, ainsi que plusieurs notables du pays ; mais à cette époque il n'y avait plus pour le prêtre ni parents ni amis. Toutes les injures possibles leur furent adressées; et comme il arrive souvent dans les temps de troubles, on le vit surtout

dans ces temps affreux, les femmes se montraient les plus furieuses et les invectivaient dans le langage le plus grossier. « Les Juifs n'étaient pas plus atroces au jour de la Passion. Pour nous, imitant notre divin Maître, nous nous taisions [1]. » Et pendant qu'ils étaient ainsi abreuvés d'outrages, des commissaires se rendaient au presbytère, espérant y trouver des preuves d'une conspiration contre l'Etat; ils y mirent tout en désordre, mais ne trouvèrent rien de ce qu'ils cherchaient. Ils se retirèrent, non sans avoir dégusté le meilleur vin de la cave de M. Leroy.

Lorsqu'ils furent de retour, le maire griffonna un très long et très diffus procès-verbal, dont la conclusion était que les prisonniers devaient être conduits à Rethel pour y être jugés. A cette parole, M. Ludinart et son oncle se demandèrent sur quoi ils pouvaient être jugés, sur quoi surtout ils pouvaient être condamnés. A ces questions leur conscience ne leur donnait aucune réponse. Ils n'avaient fait que leur devoir en annonçant à leurs concitoyens les maux dont ils étaient menacés. Mais il y avait alors dans les intelligences un tel renversement d'idées, un tel trouble, que l'accomplissement du devoir le plus sacré était un crime et que le prêtre n'avait plus la liberté d'annoncer ou de défendre sa foi. C'était une faute irré-

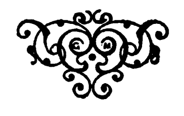
[1] Mémoires de M. Ludinart.

missible, et bientôt des arrêts de mort le prouveront à tous.

Le procès-verbal de l'arrestation de MM. Ludinart et Leroy étant rédigé, on fit remonter le vieillard sur sa charrette, le cheval du jeune prêtre y fut attaché et il lui fut permis de se servir de sa monture. Ils furent ainsi confiés à quatre fusiliers détenteurs du procès-verbal. « Je puis bien assurer, écrivait plus tard M. Ludinart, que les quatre léopards qui conduisirent saint Ignace d'Antioche à Rome étaient moins barbares que nos conducteurs ; ils nous affirmèrent en partant qu'ils ne nous feraient aucune insulte; mais c'était sans doute pour se donner à eux-mêmes plus de facilités pour nous accabler sans interruption de toutes les invectives qu'on ne connaissait pas avant la Révolution [1]. »

Alors le caractère français, d'ordinaire plein d'aménité et de politesse, s'était complètement métamorphosé, et il n'était plus ce temps dont Talleyrand disait plus tard : « Celui qui n'a pas connu l'ancien régime ne saura jamais la douceur de vivre. »

[1] Mémoires de M. Ludinart.





CHAPITRE III

Dangers que court M. Ludinart. — Il retourne à Corny. — Il part pour Maubert-Fontaine. — Il se rend à Dinant. — Réception qui lui est faite. — Il rentre en France. — Haine des patriotes contre M. Ludinart. — On lui refuse la permission de dire la messe.



'ÉTAIT le temps où l'on coupe les foins. La prairie immense que les prisonniers avaient à traverser était remplie de faucheurs. Leurs conducteurs appelaient ces derniers sur leur passage et les animaient contre eux. Les faucheurs se hâtaient d'accourir, la faulx en arrêt, menaçant de les couper en deux; mais ils n'avaient pas le courage de mettre leurs menaces à exécution ; ils s'en dédommageaient en adressant aux prisonniers toutes les injures qu'ils pouvaient trouver dans le grossier langage de l'époque.

La Providence les soutenait, et l'image de la mort, mise si souvent sous leurs yeux, ne leur faisait

aucune impression. Par surcroît, le peuple de la ville où siégeait le district, égaré par des meneurs, avait accepté toutes les doctrines de la Révolution, et il venait de forcer sous peine de mort tous les prêtres réfractaires qui n'avaient pas pris le chemin de l'exil à prêter le serment.

M. Ludinart était résolu à le refuser; en face de l'émotion populaire, il crut qu'il n'avait plus que quelques heures à vivre, et il les employa à se préparer à la mort. Il fut conduit à l'hôtel de ville, escorté de toute la population et aussi de quelques hommes prétendus honnêtes qui, par faiblesse, partageaient les sentiments de la foule. Le maire, religieux défroqué[1], lut avec emphase le procès-verbal d'arrestation; mais s'apercevant qu'on avait indûment conduit les prisonniers à l'hôtel de ville, il les fit comparaître devant leurs juges. Ceux-ci avaient des opinions plus modérées; mais, pour calmer le peuple toujours irrité, ils leur demandèrent de

[1] Le maire de Rethel était alors Ponce Dehaye, ancien religieux minime. Ponce Dehaye était né à Rethel le 26 juillet 1740. Il entra au couvent des Minimes de cette ville et y prononça ses vœux le 2 mars 1757. Il avait du goût pour la littérature et la cultiva pendant de longues années.

Ordonné prêtre, il se livra à la prédication. En 1779, il fut élu provincial des Minimes de la province de Champagne, et de nouveau en 1785. Il publia ses sermons en 1789.

Lorsque la Révolution éclata, le Père Dehaye en adopta toutes les doctrines. C'est ainsi qu'il fut nommé maire de Rethel en

prêter serment. M. l'abbé Leroy répondit avec fermeté qu'ayant eu le bonheur de le rétracter il ne le prêterait plus. M. Ludinart allégua la loi qui l'en exemptait et les principes de sa conscience qui ne lui permettaient pas de le prêter. La fureur populaire ne faisait que s'accroître, et la garde qui veillait à la porte du district, affirmait à chaque instant qu'elle ne pouvait plus contenir le peuple et que le sang allait couler.

Après un court préambule, M. l'abbé Leroy fut condamné à être détenu au collège, et M. l'abbé Ludinart à la prison. Au même instant, il dépouilla son habit de garde national et revêtit une redingote ; un bataillon carré s'ouvrit, les officiers répondirent de sa vie sur leurs têtes, et le cortège s'achemina vers la prison. Pendant le trajet, une femme étendit le bras pour frapper M. Ludinart ; l'officier, qui le tenait para le coup, et la malheureuse, voulant saisir la lame de son sabre, se fit à la main une grave blessure.

1790. En 1791, il se chargea de desservir la cure de Mouzon. Il revint ensuite à Rethel, fut nommé aumônier de l'hôpital et principal du collège.

Ponce Dehaye mourut à Rethel le 17 mai 1818. Sans doute il rétracta ses erreurs, car il fut enterré avec les cérémonies ordinaires de l'Eglise.

Outre ses sermons, le Père Dehaye a laissé un grand nombre de manuscrits et d'ouvrages imprimés. Il était imbu des doctrines philosophiques de son temps, et il correspondait avec Voltaire.

Au moment où M. Ludinart approchait de la prison, située alors à l'extrémité de la ville, les pierres commençaient à pleuvoir ; heureusement, la porte se referma promptement sur lui. Il eut pour compagnon le marquis de Romance, qui avait été amené par le peuple à Rethel. Ce seigneur était dans une irritation impossible à décrire : le lendemain, il partit pour Mézières. Quant à M. Ludinart et à son oncle, M. l'abbé Leroy, ils restèrent en prison pendant cinq jours.

L'ennui s'empara bientôt de M. Ludinart. Il avait été plein de courage en présence de la fureur populaire ; mais, seul, il sentit combien l'homme est faible dès qu'il est réduit à ses propres forces. Le courage qu'il avait témoigné d'abord eut un résultat heureux : il fut cause de la conversion d'un des administrateurs. Quant aux quatre gardes nationaux qui avaient amené les prisonniers à Rethel, tous moururent dans les quatre années suivantes.

Le frère de M. Ludinart, qui depuis émigra et mourut à l'étranger [1], lui apporta bientôt sa mise en liberté et il put retourner à Corny, chez son père. Mais, hélas ! quel changement s'était opéré dans les esprits ! Avant son départ pour Rethel, tous lui étaient dévoués, les jeunes gens surtout. Volontiers ils l'au-

[1] A Leyde.

raient délivré, lui et son oncle, des mains de ceux qui les avaient arrêtés ; à son retour, ce n'étaient plus les mêmes hommes, quelques jours avaient suffi pour changer en une complète indifférence leurs dispositions tout d'abord si bienveillantes ; ils savaient les dangers que les deux prêtres avaient courus, et ils ne leur adressèrent aucune parole de commisération. Le maire de Corny, au mépris des lois, leur refusa l'autorisation de célébrer la sainte messe. Peu s'en fallut qu'il ne les empêchât de l'entendre. Le pasteur légitime était là et on allait chercher un religieux, également fidèle, il est vrai, pour célébrer l'office divin le dimanche. Fatigués de cette situation, et voyant le calme un peu rétabli, M. Ludinart et M. Leroy pensèrent à mettre à exécution le projet qu'ils avaient formé de gagner la frontière. Un oncle qui habitait Maubert-Fontaine, où ils voulaient se rendre, vint les chercher et ils partirent à pied. Au moment du départ, il se produisit une scène des plus touchantes.

Le père de M. Ludinart, quoique extrêmement sensible, pleurait rarement ; mais en embrassant son fils et M. Leroy, il ne put s'empêcher de témoigner par des cris lamentables la douleur profonde que cette séparation lui faisait éprouver ; il se rappelait les dangers qu'ils venaient de courir ; il se figurait ceux qui les attendaient et il était convaincu qu'il ne les reverrait jamais. M. Ludinart et son oncle traver-

sèrent le village où ils avaient été arrêtés quelques semaines auparavant ; mais les esprits étaient plus calmes, et ils n'entendirent aucune parole malsonnante. Arrivés à Maubert, on leur laissa une certaine liberté, mais cette tranquillité n'était qu'apparente. Quatre ecclésiastiques se trouvaient dans la même localité ; tous avaient la même manière de penser et d'agir, et M. Colson, le curé, quoique assermenté, ne les tracassait pas trop. L'un de ces quatre ecclésiastiques avait cependant un caractère assez vif, et il ne pouvait endurer les dénominations injurieuses dont on gratifiait alors tous les membres du clergé. Au seul mot d'aristocrate il avait peine à se contenir, et des paroles peu courtoises exprimaient quelquefois son mécontentement. C'en était assez pour ameuter les femmes et les enfants, et peu s'en fallut qu'elles n'exerçassent contre lui des voies de fait. Ce genre de persécution devint si insupportable à M. Ludinart qu'il prit enfin le parti d'émigrer, et malgré les observations de son oncle qui voulait le retenir auprès de lui, profitant d'une nuit obscure il franchit la frontière et prit la route de Dinant.

A Agimont, petit village d'où l'on découvre Givet et le fort qui le domine, il rencontra des soldats français qui venaient en partie de plaisir ; mais il ne fut pas reconnu. Arrivé à Dinant, il y trouva une vingtaine de prêtres français que la persécution avait

forcés de prendre le chemin de l'exil ; il lia bientôt connaissance avec eux, car ils étaient tous du diocèse de Reims. Il était heureux et il lui semblait que tous ses maux étaient guéris. Quel ne fut pas son étonnement lorsque le lendemain, en parcourant la ville, il comprit de quel esprit elle était animée ! Là aussi, les idées révolutionnaires avaient pénétré. Le cri de : « Vive la liberté ! » les chansons patriotiques se faisaient entendre comme en France ; la police n'y avait plus d'autorité, et il se vit refuser par un marchand l'objet qu'il voulait acheter, par la seule raison qu'il était prêtre. De son côté, le gardien du couvent des Cordeliers, où il était descendu, était loin d'être convenable avec les prêtres émigrés, et souvent pendant les repas il ne leur ménageait pas les paroles les plus désagréables.

M. Ludinart voyait toutes ces choses avec une tristesse profonde ; mais au milieu de ses réflexions il se rappela une parole que lui avait dite le supérieur du grand séminaire de Reims, au moment où il lui faisait ses adieux : « Mon très cher abbé, il ne faut pas quitter la France ; vous êtes jeune, peu connu ; vous pouvez vous déguiser facilement, et par cela même donner les secours spirituels aux catholiques dont tous les pasteurs seront probablement forcés de s'expatrier. » Ce souvenir fut pour lui un ordre du Ciel ; et quoique pressentant tous les dangers qu'il

aurait à courir, il se rendit le lendemain auprès de son oncle, résolu à donner sa vie pour sa foi et le salut des âmes. Son absence de quinze jours fut regardée dans le pays comme un voyage à l'intérieur. Cependant la haine des patriotes allait toujours croissant ; ils respectaient M. l'abbé Leroy à cause de son âge, mais M. Ludinart était le point de mire de leur haine; et certainement ils se seraient portés contre lui à des violences, si on ne leur eût donné de sa force physique une idée quelque peu exagérée. Une fois ils essayèrent, mais en vain, de faire de lui et de quelques confrères réfugiés à Machéroménil l'objet de leurs moqueries. Voici comment M. Ludinart raconte le fait :

« Un jour ils voulurent nous faire chanter pour le roi, pour la nation et pour la loi. Cette heureuse conception, née au cabaret, se propagea en un instant, et le lendemain, qui était un dimanche, fut choisi pour l'exécution. Nous fûmes prévenus à temps. Nos confrères crurent pouvoir attendre ; pourtant l'un d'eux se cacha. Pour moi, qui avais des raisons de me défier de la bienveillance populaire, je pris le large de bonne heure et je gagnai les bois. L'exécution eut lieu, mais elle fut modérée ; on ne voulait la rendre éclatante que contre moi, car on était furieux de mon évasion. Le soir, pourtant, je revins. A l'aide d'une échelle, je rentrai dans la mai-

son de mon oncle sans être aperçu, et présumant bien que désormais le poste ne serait plus tenable, je préparai mon porte-manteau pour partir le lendemain de grand matin et revenir chez mon père, où le calme était plus grand. Malgré mes précautions et ma vigilance, mon départ fut connu, et pendant un quart de lieue les filles de l'endroit me poursuivirent à coups de pierre et avec des cris furieux. »

Aussitôt son arrivée à Corny, M. Ludinart fit à l'autorité la visite de bienséance voulue et demanda la permission de dire la sainte messe dans l'Eglise ; elle lui fut accordée, mais cela ne dura que trois jours. Son oncle était un homme respectable, et tant qu'il resta dans la paroisse aucun prêtre constitutionnel n'avait osé venir le remplacer. Mais dès qu'il fut parti un malheureux, foulant aux pieds toute convenance et spécialement l'autorité et le désir de son père, s'était mis en possession de la paroisse de Machéroménil. Par ses manœuvres l'église de Corny fut interdite à M. Ludinart, et on le vit obligé, depuis le 30 novembre 1791 jusqu'au 15 janvier de l'année suivante, de courir à une lieue de là [1], par des chemins affreux, pour y célébrer la sainte messe le dimanche.

[1] Probablement à Novy.





CHAPITRE IV

Dangers que court la famille Ludinart. — Energie de M. l'abbé Ludinart. — Il se rend à Reims. — Beaucourt, procureur de la commune. — Massacres commis à Reims. — Mort de M. Paquot, curé de Saint-Jean, — de M. Suny, curé de Rilly.



LA Révolution poursuivait son œuvre, rien n'arrêtait son cours, mais elle n'était forte que par la faiblesse des honnêtes gens. Ce qui arriva à M. Ludinart à cette époque le prouve surabondamment. Les habitants de Corny et des villages voisins avaient tous fléchi le genou devant l'idole du jour ; ils avaient accepté l'intrus et fréquentaient ses offices ; seule, la famille Ludinart refusait d'y assister. A chaque instant des menaces étaient proférées contre elle pour ce fait. On ne se proposait rien moins que de tuer M. Ludinart, s'il était surpris allant encore dire la messe au dehors. On parlait de mettre le feu à la maison de

son père, s'il continuait de fuir les offices du prêtre assermenté. Un jour on vint avertir l'abbé que le lendemain les menaces tant de fois proférées seraient mises à exécution. « Eh bien, répondit-il, allez dire à nos ennemis que nous les attendons de pied ferme; nous sommes quatre ici, mon père, mes deux frères et moi; nous avons des armes et du plomb, et il en tombera plus d'un avant d'arriver jusqu'à nous. » Cette réponse énergique arrêta les malintentionnés, et à partir de ce moment la famille Ludinart jouit d'un calme relatif.

M. l'abbé Ludinart avait quitté Dinant dans la pensée de consacrer ses forces au salut des catholiques de France; malheureusement il en comptait peu autour de lui; la peur glaçait tous les courages; les familles fidèles, pouvant être l'objet de dénonciations journalières, refoulaient en elles l'antique foi, et tout en attendant des jours meilleurs elles assistaient à la messe de l'intrus et recevaient de lui les sacrements. Le champ n'était pas assez vaste pour M. Ludinart, il fallait à cette âme ardente un autre terrain. Il se rendit donc à Reims, prêt à se dévouer et à s'offrir même à la mort pour le salut de ses frères. La ville jouissait d'une certaine tranquillité, aussi il y appela son oncle, M. l'abbé Leroy, et ils demeurèrent ensemble jusqu'au 4 septembre 1792. C'est alors qu'eurent lieu à Paris et dans plusieurs villes de France

les massacres connus sous le nom de massacres de septembre. Il y en eut d'affreux commis à Reims, et M. Ludinart en fut le témoin épouvanté.

Dès le commencement du mois d'août un homme froidement sanguinaire, qui avait été obligé de quitter sa patrie pour éviter la punition de ses crimes, que plusieurs affirmaient avoir été flétri par la main du bourreau, Beaucourt enfin, fut placé à la tête de l'administration comme procureur de la commune. Or il y avait alors à Reims un certain nombre de prêtres fidèles, et Beaucourt les engageait à se retirer au couvent des Bénédictins de Saint-Remy. « Vous y serez plus tranquilles, leur disait-il ; la maison est belle, les jardins sont agréables ; vous aurez auprès de vous une vaste église où vous pourrez célébrer la messe sans craindre les insultes de personne. » Plusieurs prêtres envisageaient cette retraite d'un œil favorable ; mais M. Ludinart redoutait la clôture qui lui était offerte et prévoyait une issue fatale. Il engagea donc ses confrères à refuser l'offre qui leur était faite, et ses conseils furent suivis. Mais le procureur n'en arriva pas moins à ses fins. Le roi de Prusse, qui avait déclaré la guerre à la France, poursuivait alors nos armées ; il s'était emparé de Verdun et s'avançait triomphant sur Châlons. Le 2 septembre, la nouvelle en arriva à Reims. Cette ville était alors remplie de soldats et de Marseillais, ces derniers pour la plupart

sortis des galères et habitués à toutes sortes de crimes.

En apprenant l'approche du roi de Prusse ils crièrent bien haut à la trahison, acccusèrent les aristocrates et se mirent à parcourir les rues en faisant entendre des paroles de colère et de rage. Beaucourt, qui connaissait les massacres de Paris, se hâta de profiter de ces dispositions. A midi, de l'argent fut distribué aux soldats, des hommes sans aveu se joignirent à eux, et à une heure les Rémois épouvantés les virent promener dans les rues, au haut d'une pique, la tête du directeur des postes. Le distributeur des lettres tomba également sous leurs coups. On lui ouvrit les entrailles ; on lui arracha le cœur, et l'un des meurtriers le dévora. Presque aussitôt on amena de la campagne M. de la Condamine de Lescure, grand vicaire de Monseigneur de Talleyrand [1], et un chanoine de la cathédrale. A peine arrivés sur les degrés de l'hôtel de ville, ils sont immolés à coups de sabre et de bayonnette. Le curé du Chesne, M. Romain, qui cherchait un asile, est arrêté et assommé. Des étrangers, des inconnus éprouvent le même sort. Le soir, pour terminer cette affreuse journée, les assassins s'emparent d'un chanoine d'une collégiale, le con-

[1] M. de Lescure fut arrêté dans la chapelle du château de Montchenot; cette chapelle existe encore.

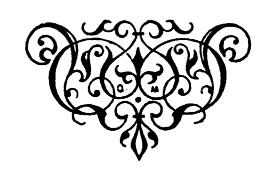
duisent sur la place publique, forcent ses parents, ses amis à fournir le bois nécessaire pour dresser un bûcher, y font monter le martyr, forment une enceinte de bayonnettes et l'y maintiennent jusqu'à ce qu'il ait péri dans les flammes.

La nuit semblait devoir mettre fin à tant d'hŏrreurs; il n'en fut rien. Le soleil avait à peine disparu que les assassins font illuminer toutes les rues et recommencent leurs cris ; mais ce soir-là il n'y eut aucune nouvelle victime. La nuit, M. Ludinart ne put goûter aucun repos ; le présent était affreux, l'avenir lui paraissait plus affreux encore, et il craignait, le jour venu, d'être immolé à son tour. De nouveaux crimes furent commis en effet. La première victime fut M. Paquot, curé de Saint-Jean ; ce prêtre vénérable, d'une sainteté reconnue de tous, prévoyait depuis longtemps le genre de mort qui lui était réservé, et il en parlait souvent à sa domestique ; aussi était-il prêt. A huit heures du matin les égorgeurs, conduits par un ingrat que le bon curé nourrissait de ses aumônes, frappent à la porte de sa demeure ; le bruit des tambours et le tumulte de la rue ne lui laissent pas de doute ; il va lui-même ouvrir et avec une grande douceur il leur demande qui ils cherchent. « Le curé de Saint-Jean, répondent les assassins. — C'est moi, répond l'infortuné prêtre. — Suis-nous à la commune. — Je ne suis pas décemment habillé, répond

M. Paquot; permettez-moi de prendre d'autres vêtements, et je suis à vous. » Il passe dans son cabinet, se revêt de sa soutane, se jette aux pieds de son crucifix et part avec la sérénité de l'innocence et la résignation d'un martyr. Dans le trajet on lui met sur la tête un bonnet rouge, on le presse de crier : Vive la Nation ! « Eh, mes enfants, leur dit-il, criez plutôt : Vive Jésus ! Hélas, vous ne le connaissez pas ; que je vous plains ! » A la commune, on lui proposa le serment. « Non, messieurs, répond le courageux prêtre, je ne saurais le prêter sans offenser Dieu, et je préfère la mort au péché. » En même temps, il se jette à genoux, lève les yeux au ciel et tombe percé de mille coups.

Un vertueux vieillard, M. Suny, curé de Rilly, logeait à peu de distance du précédent ; il était pauvre et malgré sa misère il partageait son pain chaque jour avec un de ses voisins indigents. Ce malheureux, dont l'espèce, hélas ! fut si commune pendant la période révolutionnaire, poussé par une haine satanique, osa dénoncer son bienfaiteur. M. Suny est traîné au tribunal, on exige de lui le serment. « J'ai eu le malheur de le prêter, répond-il, mais je l'ai rétracté ; depuis, ma conscience a retrouvé le calme et la paix ; je suis heureux en ce moment de pouvoir laver avec mon sang la faute à laquelle je me suis laissé entraîner. » C'en est assez, sa mort est décidée et il tombe sous les coups de ses assassins. Il ne leur

suffisait pas d'avoir donné la mort à ce digne prêtre, son cadavre est l'objet des derniers outrages, ses membres palpitants sont offerts en spectacle à la cité tout entière, et tous sont obligés d'applaudir. Un soldat montre à un général son sabre et ses bras teints de sang, et celui-ci s'incline en signe d'assentiment. Un grenadier, rentrant chez son hôte, jette un morceau de chair humaine et ordonne qu'on le lui prépare pour son repas. « Un de mes amis, dit M. Ludinart, âgé de vingt-huit ans, ne put supporter le spectacle de ces atrocités; il fut à l'instant frappé de paralysie. »





CHAPITRE V

Dangers que court M. Ludinart. — Courage d'une revendeuse. — M. Ludinart quitte Reims. — Il se retire à Corny. — M. Leroy se retire en Allemagne. — Sa mort.

u milieu de ces scènes épouvantables l'effroi gagnait tous les cœurs, et M. Ludinart se croyait chaque matin arrivé à son dernier jour. L'habitation qu'il occupait ne présentait aucune ressource en cas de danger, pas même la possibilité d'escalader un mur ou de descendre par les toits chez quelque voisin. Cependant le lendemain de ce jour affreux se passa sans que de nouvelles atrocités fussent commises. Il se décida alors à prendre un peu de nourriture. Son repas était à peine terminé que le bruit du tambour se fait entendre de nouveau; les clameurs et le tumulte de la foule retentissent auprès de la demeure où il était caché. Depuis deux jours il portait un déguisement. Convaincu que sa dernière heure allait sonner, il se

rend auprès de la dame chez laquelle il logeait et que la maladie retenait au lit, dépose entre ses mains sa montre, son couteau, sa bourse pour qu'ils soient plus tard remis à sa famille, et s'assied auprès d'elle dans l'attitude d'un homme qui visite un malade. Dans cette posture il attend qu'on vienne le saisir; il n'en fut rien, cependant.

Après un quart d'heure tout redevint calme, aucun bruit ne se fit plus entendre; le danger avait disparu, et voici comment la Providence l'avait éloigné. Les septembriseurs se dirigeaient vers la maison voisine de celle où était M. Ludinart pour y chercher un prêtre qu'on leur avait dénoncé ; ils étaient sur le point d'y entrer lorsqu'on leur fit remarquer qu'ils se trompaient, qu'il fallait aller à l'autre porte et que là ils en trouveraient plusieurs. A ces mots une revendeuse, qui tous les jours apportait des fruits à la dame qui logeait M. Ludinart, vole à eux, arrête leur main prête à agiter la sonnette. « On vous a induits en erreur, leur dit-elle, il n'y a dans cette maison qu'une dame avec son fils; cette dame est souffrante, et vous allez lui donner le coup de la mort si elle vient à vous apercevoir. » Cette femme parla avec tant de cœur que les assassins se retirèrent. M. Ludinart rendit grâce à Dieu d'une délivrance aussi inespérée. Il bénit mille fois cette femme courageuse et il regretta toujours de n'avoir pu lui témoigner sa reconnaissance.

L'après-midi de ce jour fut marquée par un meurtre, mais on peut affirmer que celui-là fut un acte de justice. La Providence a de ces coups, et Dieu se sert souvent de la méchanceté des hommes pour punir les coupables. Il en fut ainsi dans ce cas. Les soldats qui avaient fait périr M. Suny ayant appris qu'il avait été dénoncé par un malheureux qui ne vivait que de ses aumônes et qui, le jour même de sa dénonciation, avait encore été l'objet de sa générosité, ne purent contenir leur indignation. Ils se saisirent de lui et, jugeant qu'un supplice ordinaire ne suffisait pas, le firent monter sur un bûcher où ils le brûlèrent sans pitié ; ce fut en vain que la femme et les enfants de ce malheureux sollicitèrent sa grâce. Hélas ! quel changement les révolutions n'apportent-elles pas dans les mœurs. Le peuple français, autrefois de mœurs si douces, n'était plus reconnaissable, et la barbarie semblait être désormais la condition de son existence. Cependant cet homme fut la dernière victime des journées de septembre, et le calme sembla se rétablir.

Depuis le commencement de ces atrocités les généraux, tremblant pour eux-mêmes, cherchaient un moyen de les arrêter et aucun expédient ne se présentait à leur esprit. Elles n'étaient cependant l'œuvre que d'une vingtaine d'hommes. Mais l'autorité municipale et la garde nationale manquaient de chefs énergiques, et on craignait avec raison, en opposant les

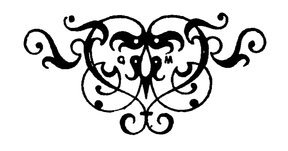
soldats aux soldats, une plus grande effusion de sang. Au milieu de l'incertitude et de l'hésitation de tous, un général fit répandre le bruit que l'ennemi était à Châlons. Aussitôt on sonne le tocsin, on bat la générale, les soldats courent aux armes et se précipitent hors de la ville. M. Ludinart et son oncle, qui ne le quittait pas, se crurent enfin délivrés; ils respirèrent pour la première fois depuis quarante-huit heures et crurent pouvoir prendre leur repas; mais il ne leur fut pas encore permis de satisfaire leur appétit. A peine la troupe fut-elle sortie qu'elle s'aperçut du stratagème; elle en éprouva un vif mécontentement et rentra en ville, menaçant de faire sentir à ses chefs tout le poids de sa colère. Heureusement celui qui était la cause de ce mouvement avait cru devoir assurer son salut par une fuite précipitée, et comme il montait un excellent cheval il fut bientôt en rase campagne, loin de ceux qui le poursuivaient.

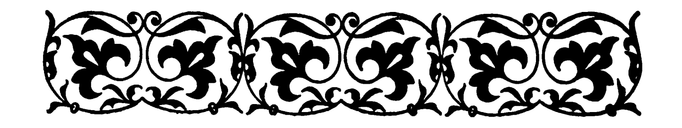
En présence de ces faits M. Ludinart se crut plus menacé que jamais. Cependant les esprits se calmèrent et cette fois encore il en fut quitte pour la peur. Une telle situation, dont il était impossible de prévoir la fin, lui faisait redouter les cités entourées de murailles et il lui tardait d'en sortir. La nouvelle des dangers qu'il avait courus était parvenue jusqu'à Corny, et tandis qu'il cherchait un moyen de s'évader, son frère, qui craignait à chaque instant de le voir

égorger, était venu à Reims en toute hâte. Il le prévint que les portes de la ville n'étaient plus gardées et que le moment favorable était venu pour en sortir. M. Ludinart et M. Leroy, son oncle, prennent leurs mesures et s'acheminent vers la porte Cérès. Plusieurs régiments de cavalerie arrivaient ce jour-là à Reims ; ils traversaient la ville en criant à tue-tête : Vive la Nation ! M. Ludinart, afin de ne pas être reconnu, fit aussi entendre ce cri, et passant entre les soldats, il fut bientôt au milieu des champs, s'entretenant avec son oncle de leur malheur commun et se retournant de temps à autre pour contempler cette ville de Reims autrefois si chrétienne et maintenant si hostile à l'antique foi.

Les prêtres insermentés, qui étaient nombreux dans la ville, se hâtèrent de leur côté de se conformer à la loi de la déportation qui venait d'être rendue, et prirent pour la plupart le chemin de l'exil. N'osant se rendre en personne à l'hôtel de ville pour y prendre leurs passeports, ils chargeaient des personnes officieuses d'aller les demander en leur nom, puis partaient comme ils pouvaient. M. l'abbé Leroy était octogénaire, et à cause de son âge n'était condamné qu'à la réclusion dans l'intérieur de la France ; mais la maison qui devait lui servir de prison n'étant pas prête, il resta à Corny en compagnie de M. Ludinart. Il était alors disposé à profiter de l'indulgence de la

loi ; mais un peu plus tard il préféra s'expatrier ; il se rendit en Allemagne, et après avoir erré de ville en ville il mourut à Herrieden (?), en Franconie, le 30 juin 1795.





CHAPITRE VI

M. Ludinart retourne à Reims. — Comment il exerce son ministère. — Courage des femmes pieuses. — M. Ludinart dans les hôpitaux. — Conversions. — M. Ludinart revêt le costume d'un officier. — La Providence protège M. Ludinart.



ON a pu admirer jusqu'alors la foi et la piété de M. Ludinart. Il connaissait les saines doctrines et il y était profondément attaché. Maintenant nous allons voir de près son énergie et son courage ; et, dans les pages qui vont suivre, nous croirons lire quelque antique récit nous redisant la force des martyrs. Il y eut sans doute dans ces temps mauvais de déplorables défections, mais il y eut aussi des cœurs courageux et forts ; ils conservèrent dans notre patrie l'étincelle de la foi, et au moment voulu, comme le feu sacré caché par le prophète, elle reprit son activité et apparut de nouveau sur la France comme une lumière bienfaisante prête à éclairer toutes les intelligences et à diriger tous les cœurs. Mais n'anticipons pas sur les évènements.

M. l'abbé Ludinart, malgré les dangers que courait tout prêtre fidèle, se sentant à l'étroit à Corny, se rendit de nouveau à Reims, où le nombre des catholiques était considérable. Ils n'avaient pour les secourir que quelques prêtres insermentés. Quatre seulement avaient les pouvoirs nécessaires pour donner les secours religieux aux fidèles des diocèses de Reims, de Châlons, de Soissons et de Laon. Vêtus d'habits laïques, ils portaient à la faveur de la nuit les consolations de leur ministère partout où ils étaient appelés. Souvent ils se répandaient dans les petites villes et les campagnes environnantes. Ce genre de mission était d'autant plus difficile que l'on était l'objet d'une surveillance incessante, et qu'il fallait apporter dans tous ses actes une prudence et des précautions infinies. Pendant la persécution, qui a duré à quelques intervalles près depuis le commencement de 1792 jusqu'à 1800, mais qui fut affreuse surtout pendant trois ans, il n'y eut de repos ni jour ni nuit pour M. Ludinart et ses collaborateurs. Pour dépister les recherches ils changeaient de résidence chaque jour; ils y arrivaient le soir et en sortaient avant l'aurore. Ils exerçaient d'ordinaire leurs fonctions sacerdotales dans la partie supérieure de la maison où ils demeuraient, et ils descendaient au rez-de-chaussée pour prendre leurs repas. Si le bruit de la sonnette se faisait entendre, il fallait disparaître et

ne laisser sur la table aucune trace accusatrice.

Dans les campagnes, ces prêtres courageux ne célébraient les saints mystères que la nuit, dont les ombres n'étaient pas toujours assez épaisses pour les protéger. D'ailleurs les visites domiciliaires se répétaient fréquemment, et elles étaient faites avec la dernière rigueur. L'arrestation d'un prêtre devait entraîner sa mort et celle des fidèles qui lui donnaient une généreuse hospitalité : sur ce point, la loi était formelle. Malgré cette perspective, un grand nombre de personnes naturellement timides s'empressaient d'accueillir les ecclésiastiques; la foi les métamorphosait complètement, les prêtres qu'elles recueillaient leur inspiraient une étonnante énergie, et comme l'apôtre elles eussent dit volontiers : « Allons et mourons avec eux. »

Mais nul ne montra autant de courage que les femmes pieuses, entièrement dévouées à M. Ludinart et à ses compagnons; elles les accompagnaient partout et paraissaient inaccessibles à toute crainte. « Je confesse, disait plus tard M. Ludinart, que je leur ai dû cent fois la vie; sans elles la religion n'eût pas conservé un seul de ses ministres. C'est avec raison qu'on les appelle la portion la plus intéressante du genre humain, et si j'ai eu à m'en plaindre au commencement de la Révolution, elles m'ont bien dédommagé depuis par tous les services qu'elles m'ont rendus. »

La Révolution continuait ses excès, et tout en proie à une indicible terreur, M. Ludinart courbait la tête et accueillait par un morne silence la nouvelle des attentats qui se commettaient chaque jour. Il étudiait attentivement l'opinion, et une fois de plus il remarqua que ce que l'on attribue à la volonté du peuple n'est souvent que le fait de quelques-uns; il l'observa surtout à l'occasion de la mort du roi. Partout, dans les villes comme dans les campagnes, la stupeur s'était emparée des cœurs. « J'étais alors, dit M. Ludinart, dans une petite ville passablement patriote, mais qui jusqu'alors avait toujours cru qu'on n'en viendrait pas à cette extrémité. La nouvelle en fut apportée le soir et ne fut publiée que le lendemain matin. Je sortis à sept heures et demie, et curieux d'observer la disposition des esprits je me promenai dans tous les quartiers; à chaque pas je rencontrais des groupes qui se communiquaient d'un air triste leurs réflexions, et d'une voix unanime ils flétrissaient cet abominable attentat. Dans la campagne, la désapprobation était encore plus accentuée, mais la terreur paralysait tous les esprits et nul n'osait exprimer ce qu'il pensait. » Après la mort du roi, rien n'arrêta plus le cours des évènements. Tous les excès furent commis; aussi il ne faut pas s'étonner si M. Ludinart et ses compagnons se sont trouvés dans des situations extraordinairement difficiles et pénibles.

Les endroits où ils étaient le plus exposés étaient les hôpitaux. Les malades catholiques étant mêlés avec les autres, il leur était difficile de les aborder. Durant la confession et l'administration des sacrements, ils avaient à se défier des voisins et des domestiques, pour la plupart mal disposés, et, dans les commencements, des prêtres intrus chargés de remplir les fonctions d'aumôniers. Le rideau du lit, qu'ils faisaient jouer suivant le besoin, les préservaient des regards indiscrets, et le principal une fois fait ils achevaient le reste rapidement. Les cérémonies qui accompagnent d'ordinaire l'administration des sacrements étaient réduites à leur plus simple expression; rien ne parlait aux yeux, et cependant jamais M. Ludinart ne vit une foi plus vive que chez ses chers malades.

Plus tard le ministère des prêtres fidèles devint plus facile. Quand les religieuses hospitalières avaient préparé convenablement un malade et reconnu ses dispositions, elles le transportaient dans une pièce isolée pour y recevoir les sacrements et le reportaient ensuite dans son lit. Malheureusement les voisins s'aperçurent de ce déplacement, et les malades venant à mourir, ils répandirent le bruit que les religieuses empoisonnaient ceux qu'elles emportaient ainsi. Ces misérables, qui cependant étaient des soldats, supposaient à ces braves filles les abominables desseins

de quelques infirmiers, qui quelquefois étouffaient un malheureux pour s'emparer de ses dépouilles.

Dans cet exercice de charité, M. Ludinart avait souvent occasion d'admirer l'action de la grâce et la miséricorde infinie de Dieu, qui appelle et prévient ceux qu'il lui plaît. Un jeune homme, revenu des armées blessé d'un coup de feu, avait pendant plusieurs jours lassé la patience des religieuses. Tout à coup il demanda à se confesser et donna les preuves évidentes d'une véritable conversion. « Je fus curieux, raconte M. Ludinart, de savoir quelle était la cause d'un tel changement, et je le lui demandai. Voici ce qu'il me raconta : « Quand je partis pour l'armée une bonne femme, dont je traversais le jardin avec deux camarades aussi étourdis que moi, nous salua avec intérêt. — Bonjour, la mère, lui répondis-je ; parle-t-on de la guerre? — Non, mon enfant, nous répliqua-t-elle, mais vous y allez et vous serez bien exposés ; écoutez ce que je vais vous dire : ne manquez pas tous les jours de vous recommander à la sainte Vierge et de lui dire trois *Ave Maria.* » Je lui répondis par une impertinence ; nous nous moquâmes de sa simplicité, bien résolus à ne tenir aucun compte de ses paroles. Mais lorsque, en face de l'ennemi, je vis pour la première fois la mort renverser mes camarades, lorsque j'entendis les balles siffler à mes oreilles, je me rappelai sa recommandation, et

depuis cette époque je n'ai pas passé un seul jour sans la suivre exactement: C'est à cette sainte pratique, ajouta-t-il, que je crois devoir la grâce que Dieu me fait aujourd'hui. »

M. Ludinart était témoin chaque jour de semblables faits. En voici un bien remarquable qu'il a cru devoir consigner dans ses mémoires : « Au fort de la persécution, dit-il, dans une maison excessivement patriote, se trouvait un jeune officier de cavalerie. Des hémorrhagies fréquentes l'avaient forcé de s'y arrêter pendant que son régiment se portait aux frontières. Se sentant dangereusement malade, il demanda à son hôte de lui procurer un prêtre insermenté pour le confesser et l'administrer. Celui-ci, persuadé qu'il n'en restait plus un seul en France, lui répondit que cela était impossible et qu'il fallait accepter les prêtres constitutionnels ou s'en passer absolument. Après bien des supplications toujours inutiles, il consent à se confesser à un prêtre assermenté et à recevoir l'Eucharistie de sa main. Mais sa conscience n'en était pas plus tranquille et il ne cessait d'éprouver le besoin de s'adresser à un ministre fidèle. Un jour qu'une nouvelle hémorrhagie le mettait à deux doigts de la mort, la Providence permit qu'en courant chercher un médecin on ne rencontra qu'un élève en médecine qui était un pieux catholique. Notre moribond le supplie de chercher celui

qu'il demande en vain depuis si longtemps et qui seul pouvait le consoler. Le jeune chirurgien, qui me connaissait, vint me proposer d'aller à son secours, sans me dissimuler tous les dangers auxquels j'allais m'exposer. Il me parut que je ne pouvais refuser de me rendre au désir d'un homme si plein de foi et que la Providence semblait si bien favoriser. Je me fis donc apporter son uniforme, je m'en revêtis et je montai chez lui. Il se confessa avec un repentir et des dispositions admirables, et au moment de recevoir la sainte Eucharistie, il fit paraître une humilité si profonde que j'en reçus une impression qui ne s'effaça jamais. J'allai encore le visiter plusieurs fois. Enfin il guérit et rejoignit son corps, mais je n'ai pu savoir ce qu'il était devenu. Ce que j'admirai alors et bien d'autres fois, c'est le calme et la sérénité que nous éprouvions dans ces moments où mille ennemis nous environnaient, où chaque pas pouvait nous livrer à eux et nous conduire certainement à la mort. »

Un soir, au sortir de cette maison et revêtu de l'uniforme d'officier, M. Ludinart entra à l'Hôtel-Dieu ; il s'amusa beaucoup de la frayeur qu'il causa aux bonnes sœurs, qui ne savaient que penser en voyant un officier parcourir leurs salles et visiter leurs malades. C'est ainsi que de nombreuses consolations étaient données à ce jeune prêtre ; mais à ces moments de joie succédaient souvent les situations les plus pénibles.

En voici un exemple :

Dans une demeure où il allait souvent pour donner à une personne des leçons de calcul décimal, arrivent un jour sans que l'on fût prévenu des membres du comité de surveillance, pour arrêter et conduire en prison la maîtresse de la maison. Heureusement la domestique eut le temps de courir à la chambre de M. Ludinart et de l'avertir. Il grimpa aussitôt au grenier et se plaça sur le toit; mais il fut bientôt aperçu par des voisins. Cherchant à les éviter, il traversa de nouveau le grenier et s'échappa de l'autre côté. A peine était-il installé que les commissaires sont sur ses pas et fouillent partout. Il les entendait proférer d'affreux blasphèmes. Il n'en était séparé que par l'épaisseur des tuiles et il réclamait ardemment le secours de la sainte Vierge en récitant son chapelet. Hélas! son attention n'était guère soutenue, et pendant dix minutes le cœur lui battit bien fort. Heureusement la Providence veilla sur lui et il ne fut pas aperçu. C'eût été la mort pour lui et toutes les personnes de la maison. La pauvre dame fut conduite à la prison des suspects, et M. Ludinart chercha et trouva un autre asile qui ne lui offrit pas plus de sécurité.





CHAPITRE VII

M. Ludinart échappe à de nouvelles perquisitions. — M. de Montflambert. — Je suis de Marlemont.

N était alors au plus fort de la Terreur (1792-1794) et les journaux de Paris apportaient chaque jour le récit de faits bien propres à jeter l'effroi dans les cœurs. Toutes les villes en ressentaient le contre-coup, et Reims pouvait difficilement s'y soustraire. Vers Noël 1793, la mairie reçut de Paris l'ordre de faire une visite domiciliaire générale afin de saisir tout ce que l'on pourrait trouver de gens suspects. Cet ordre fut tenu secret; mais la fille d'un conseiller de ville, dont M. Ludinart était le directeur, prévenue par son père, lui avait fait savoir les projets de l'autorité. Il était logé chez une vieille demoiselle extrêmement peureuse, [1] et la maison ne pouvait lui offrir aucun ré-

[1] Mlle Vielart.

duit qui pût lui permettre d'échapper aux regards d'une police étrangement soupçonneuse. Il était cinq heures du soir et la visite devait se faire à onze heures. Le temps était nébuleux et froid ; il sortit pour aller chercher une retraite, parcourut toute la ville et ne trouva aucune porte qui voulût s'ouvrir devant lui. Désolé, sans perdre pour cela confiance, il prend la résolution de quitter la ville et de gagner la frontière. Un de ses confrères qui se trouvait dans la même situation entra dans sa pensée, et les voilà décidés à tenter les risques d'une évasion. Ils étaient sans ressource ; de bons chrétiens leur remirent un peu d'argent. Malheureusement les portes de la ville étaient fermées. Que faire ? Dans cette cruelle incertitude, la nièce d'un brave prêtre qui venait d'être massacré à Paris les tira d'embarras. « Nous sommes logés entre cour et jardin, dit-elle ; notre grenier, il est vrai, est de forme carrée ; mais à l'un des angles se trouve une pièce qui avance sur la maison voisine ; vous pourrez vous y glisser, et quelques fagots placés devant l'ouverture en dissimuleront facilement l'entrée ; je pense qu'on n'ira pas vous chercher là. » M. Ludinart accepta la proposition, et avec trois de ses confrères il alla se *nicher* dans ce trou. Il fallait y entrer en rampant et s'étendre sur des solives, le plancher étant cloué par dessous. Pour surcroît d'inquiétude, la pièce au-dessus de laquelle ils se trouvaient, et dont ils

n'étaient séparés que par un plancher des plus minces, était occupée par deux personnes dont la conversation n'était rien moins que rassurante. Ils comprirent dès lors la nécessité de rester dans une immobilité complète et de garder un silence absolu.

A onze heures précises commence la perquisition dont M. Ludinart avait été prévenu. On frappe à toutes les maisons du quartier et à la porte de celle où il était caché. On la parcourt de la cave au grenier ; rien n'est oublié, ni le plus petit recoin, ni la moindre armoire. L'inquiétude de M. Ludinart et de ses compagnons était grande. Un des prêtres portait sur lui la sainte Eucharistie, et il demandait à chaque instant s'il fallait consommer les saintes espèces. « Attendez », répondait M. Ludinart. Enfin les perquisiteurs entrent dans la cour et demandent au propriétaire : « Qui demeure là ? » Le propriétaire fit une réponse de nature à les dépister, et une fois encore M. Ludinart en fut quitte pour la peur.

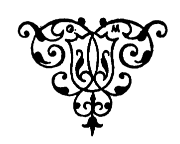
Une autre fois il fut encore sur le point d'être arrêté. Il était avec un de ses confrères à causer dans une chambre, lorsque la maison fut envahie par des hommes envoyés pour voir si elle ne contenait pas des approvisionnements de farine. Ils cherchèrent partout, se firent ouvrir toutes les chambres, excepté celle où M. Ludinart était caché. C'était presque toujours aux approches des grandes solennités que les

révolutionnaires redoublaient de fureur. C'est ainsi que dans l'année 1793, vers la Pentecôte, on parla de nouvelles visites domiciliaires, et on les annonça comme devant être faites avec une rigueur inaccoutumée. Il fallut encore chercher un nouvel asile. A cette époque de l'année, un certain nombre d'habitants de Reims quittent la ville pour aller habiter la campagne. « Nous sûmes alors, raconte M. Ludinart, qu'un M. de Montflambert était souvent à Cormontreuil et qu'il ne restait chez lui à Reims qu'une vieille domestique et une femme de chambre, toutes deux fidèles catholiques Il nous fut aisé d'obtenir, à l'insu du maître, de passer le temps de la crise dans son appartement. Nous allons donc nous installer dans les pièces les plus reculées de la maison, où le maître n'allait jamais et où le voisin, qui lui-même était très bon catholique, pouvait facilement nous passer par-dessus le mur les aliments nécessaires. Un seul point était essentiel, c'était de ne faire aucun bruit lorsque le jeudi M. de Montflambert venait à la ville et passait sous notre chambre, dont le plancher très mince, n'étant pas plafonné, avait une sonorité des plus compromettantes. Un confrère était avec moi, et plus d'une fois déjà nous nous étions tenus si bien cois que le maître de la maison ne s'était aperçu de rien. La troisième semaine, mon confrère, que j'avais averti cependant, se prit à tousser un peu fortement.

A ce moment M. de Montflambert passait au-dessous de notre chambre ; en entendant du bruit il s'écrie : « Y a-t-il quelqu'un là-haut ? » Il monte l'escalier quatre à quatre et arrive à la chambre où nous nous trouvions. Dans l'intervalle je m'étais glissé sous le lit et mon confrère s'était caché dans un petit enfoncement qu'il croyait suffisamment dissimulé par les rideaux de l'alcôve. M. de Montflambert entre, regarde, ne voit rien et s'en va ; mais en se retirant il aperçoit un bonnet de coton. « Voilà, dit-il, une coiffure qui n'est pas à l'usage de Marianne. » A cette vue, l'idée d'un voleur lui vient à la pensée; il rentre, cherche partout et finit par poser la main sur mon pauvre confrère. Effrayé de cette découverte il recule de quelques pas; mais apercevant un homme pâle d'effroi qui lui demande grâce, il se remet et l'interroge. Mon compagnon, frappé de stupeur, ne répondait à toutes ses questions que par ces mots : « Je suis de Marlemont, je suis de Marlemont. » Cependant, reprenant courage, il se fit connaître et lui dit pourquoi il se trouvait ainsi chez lui [1]. M. de Montflambert, qui était un homme bien-

[1] Ce confrère s'appelait Paris; il fut curé de Marlemont quand le calme fut revenu. M. de Montflambert lui fit un peu plus tard don d'un christ en ivoire qu'il légua à sa domestique, laquelle le laissa à l'église de Marlemont, où il se trouve encore.

veillant, lui adressa de bonnes paroles, et après s'être assuré que son charbon et ses autres provisions ne souffraient pas trop de son séjour chez lui, il lui permit de rester encore quelque temps dans la maison en attendant le calme et se retira. Pour moi qui étais couché sous le lit dans une situation des moins agréables, je trouvais l'interrogatoire un peu long et souvent il me prit envie de rire en voyant l'air ahuri et en entendant surtout les réponses vraiment comiques de mon pauvre ami. Après le départ de M. de Montflambert je pus enfin quitter ma cachette, et quoique j'eusse pu me faire connaître du propriétaire, qui avait été longtemps le voisin et l'ami de mon oncle, je ne dis mot. Ce ne fut que deux ans après qu'il connut le rôle que j'avais joué dans cette aventure. »





CHAPITRE VIII

M. Ludinart est dénoncé. — Il est arrêté et jeté en prison. — Interrogatoire de M. Ludinart. — Ses admirables réponses. — Il est renvoyé devant le tribunal des Ardennes. — Il arrive à Mézières. — Il est détenu dans la maison d'un chanoine de Saint-Pierre. — Il se lie avec un colonel, détenu comme lui. — Il comparaît devant le tribunal. — Il est mis en liberté.



ous venons de le voir, M. Ludinart avait échappé encore une fois aux recherches des persécuteurs; mais chaque jour apportait ses frayeurs avec des dangers sans cesse renouvelés; et, comme l'apôtre, ce prêtre courageux était constamment entouré de périls. Dieu l'avait protégé jusqu'alors; mais la divine Providence, voulant sans doute le faire passer par de plus rudes épreuves afin d'augmenter ses mérites et par cela même sa récompense, sembla l'abandonner. Il fut enfin arrêté comme tant d'autres prêtres fidèles, et il dut comparaître devant un tribunal. Voici comment il fut découvert.

Une femme de chambre, qui le connaissait, voulait se marier à un cordonnier tout entier adonné aux idées nouvelles. Cette femme était catholique, aussi elle tenait à ce que son mariage fût béni par un prêtre fidèle. Pour cela, son futur devait se confesser. Elle vint prier M. Ludinart de le recevoir. Il ne connaissait ni la figure ni les opinions de cet homme, et cependant il s'en défiait. Il demanda à cette fille de le conduire chez son futur ; il s'y rendit à l'heure convenue. Après une longue attente, il le vit arriver à moitié ivre. Le cordonnier lui adressa de grands compliments, plaignit son sort et lui offrit sa demeure s'il avait quelque danger à courir. Le malheureux l'avait déjà dénoncé ! Aussi n'était-il guère préparé à se confesser ; M. Ludinart le remit au lendemain et lui donna rendez-vous à six heures du matin, dans une maison qu'il lui indiqua. Il se retira ; mais en sortant il aperçut un grand nombre de personnes sur leurs portes ; elles semblaient attendre quelque chose d'extraordinaire.

C'était sur la fin de septembre, il était huit heures du soir ; le lendemain, à six heures, il se rendit à la maison indiquée ; il attendit cet homme, mais en vain ; il sortit. A peine avait-il fait quelques pas qu'il entend quelqu'un venir derrière lui. C'était le juge de paix du quartier avec son secrétaire. On lui demande s'il n'a pas vu, dans la maison qu'il vient de quitter, une

réunion de suspects. Il comprit de suite qu'il était livré : « Je devine votre pensée, dit M. Ludinart; vous cherchez un prêtre, je le suis. Ne faites pas de bruit, je suis prêt à vous accompagner. » Le juge de paix le conduisit chez lui. Il vit qu'il était accompagné d'un troisième personnage, qui était le président du district. On lui demanda son nom, ses prénoms, sa qualité, et s'il avait prêté serment. Sur ses réponses négatives on dressa un acte d'arrestation, et il fut décidé qu'il serait détenu jusqu'à sa comparution devant le tribunal.

Le président du district fit observer que la prison du rempart était comble, que celle appelée ci-devant prison royale était des plus malsaines, et il décida que M. Ludinart serait conduit au séminaire, où étaient alors détenus tous les suspects. Pendant la rédaction du procès-verbal, le président lui fit entendre qu'on l'envoyait de préférence au séminaire parce que là il pourrait plus facilement s'évader et éviter ainsi la mort qui frappait impitoyablement tout prêtre insermenté. Il y resta quinze jours ; après quoi on le conduisit à Châlons pour y être jugé. Le tribunal devant lequel il comparut avait pour président un médecin dont l'impiété égalait la férocité, et pour accusateur public un homme contrefait dont les dispositions étaient loin d'être bienveillantes.

L'interrogatoire que subit M. Ludinart présente

un douloureux intérêt; il fait ressortir d'un côté les doctrines antilibérales qui régnaient à cette triste époque, et de l'autre le courage dont fit preuve le jeune prêtre. On croit lire l'interrogatoire de quelque chrétien paraissant devant les proconsuls de Rome. C'est la même foi, le même courage, la même sobriété de paroles. Le voici tel que M. Ludinart l'a consigné dans ses mémoires :

« Après les questions préliminaires, le président continua ainsi : « Qui es-tu ? Quelle profession as-tu ? — Je suis prêtre catholique. — Il valait mieux être honnête homme ? — C'était pour continuer de l'être que j'ai voulu être prêtre. — As-tu fait le serment? — Aucun. — Pourquoi? — Parce qu'il répugnait à ma conscience. — As-tu connu le dernier qu'on a exigé des prêtres ? — Non, parce que je ne lisais pas les gazettes ni les affiches. — Chez qui as-tu demeuré ? — La reconnaissance me fait un devoir de me taire sur ce point. — As-tu administré ce qu'on appelait autrefois les sacrements ? — Cela ne vous regarde pas. — Ecrivez qu'il a refusé de répondre ? — Ecrivez que j'ai répondu : Cela ne vous regarde pas.

[1] L'époque révolutionnaire a présenté de nombreux exemples de ce courage et de cette intrépidité. Voici l'interrogatoire subi par M. Antoine Nicolas, curé de Saint-Baudier, au diocèse de Metz. En 1795, il comparut devant une commission militaire et on lui posa les questions suivantes : « Où avez-vous résidé ?

— Signe ton interrogatoire... — Je ne signe rien[1]. » D'après mes aveux, je devais être conduit au supplice dans les vingt-quatre heures; mais à cette époque Robespierre venait d'expier ses crimes. La France commençait à respirer, la persécution devenait moins cruelle, et soit qu'il ait repugné à mes juges de condamner un innocent, soit qu'ils aient craint pour eux les suites d'un assassinat juridique, sous le prétexte que je n'avais pas eu à Reims une existence connue, ils se déclarèrent incompétents et me renvoyèrent

— Depuis la Révolution, je n'ai pas eu d'autre résidence que l'asile que les honnêtes gens voulaient bien me donner. — Sur quelle loi vous fondiez-vous pour rentrer en France? — Il y a des lois divines, des lois naturelles et des lois humaines. La loi divine m'oblige, comme pasteur, à paître mon troupeau; la loi naturelle me fait chercher du pain là où je sais en trouver. Or, vous m'avez déporté dans un pays où je n'en trouvais point, où même on ne voulait point me recevoir. Ainsi, rien de si naturel que de rentrer dans mon pays où il y en a; la loi humaine me faisait espérer que les Français ne seraient pas assez barbares pour punir un homme qui n'a jamais eu d'autre intention que de faire le bien. — Par quelle porte êtes-vous rentré? — J'ai passé le bac en Chambière, et je suis rentré par la porte de Thionville, avec une hotte et une veste brune. — Avez-vous baptisé, marié, enterré, dit la messe? — J'ai fait tout cela, sinon que je n'ai pas enterré. — Combien de fois? — Toutes les fois que je l'ai pu. — Ce grand coupable fut condamné à mort à l'unanimité; il alla au supplice en récitant le rosaire. — Arrivé à l'endroit où il devait être fusillé, il fixa lui-même le bandeau sur ses yeux et s'agenouilla, les mains jointes... Une détonation se fit entendre... Ce courageux prêtre n'était plus. (*Revue des Questions historiques*, 19e année, page 569.)

dans mon département d'origine, devant le tribunal des Ardennes. »

Quelque temps après le président du tribunal tomba dangereusement malade. Il demanda avec instance un confesseur fidèle ; sa sœur lui refusa impitoyablement cette consolation, et il mourut sans avoir pu l'obtenir.

Le geôlier de la prison vint annoncer à M. Ludinart qu'il allait retourner dans son département, et aussitôt il vit les gendarmes qui devaient l'escorter. Il n'avait eu qu'à se louer du geôlier et de sa femme ; les gendarmes eux-mêmes n'eurent pour lui que les procédés les plus bienveillants. Voyant M. Ludinart fatigué par la voiture, ils le firent monter sur un de leurs chevaux, et le laissaient les précéder parfois d'un quart de lieue. Ils arrivèrent le soir à Rethel et ils permirent à leur prisonnier d'aller passer la nuit chez une personne de sa connaissance ; pour eux, ils vaquèrent à leurs affaires et ne revinrent que vers dix heures du soir.

L'escorte arriva le lendemain à Mézières. Le père de M. Ludinart, qui avait connu son arrestation, s'était mis immédiatement en route avec sa fille aînée, et ils étaient arrivés en cette ville en même temps que lui. On le conduisit dans la maison d'un chanoine de Saint-Pierre qui servait de prison [1]. On le recom-

[1] Le Chapitre de Saint-Pierre de Mézières, fondé en 1176 par

manda au geôlier et on lui permit de se faire apporter sa nourriture.

Avant l'arrivée de M. Ludinart, on l'avait dépeint à ses futurs compagnons de captivité comme un misanthrope, un homme d'une humeur intraitable. Or, il avait avec lui, dans sa chambre, un colonel victime d'une affreuse calomnie, et qui, malgré une sentence favorable du tribunal, était retenu par ordre du comité de salut public. Prévenu contre M. Ludinart par les bruits absurdes qu'on avait fait courir sur son compte, cet homme lui tint pendant la première nuit les propos les plus inconvenants et lui adressa les injures les plus grossières. A certains moments cependant il s'arrêtait, faisait entendre des paroles raisonnables, goûtant les réflexions de son compagnon. A côté d'eux logeait comme suspecte l'épouse de l'ancien commandant de place. Informée le lendemain de la manière dont l'officier avait traité M. Ludinart, elle lui en fit de vifs reproches : « Vous estimez les hommes à caractère, lui dit-elle ; en voilà

Manassès III, comte de Rethel, se composait en 1790 d'un doyen et de douze chanoines. Le doyen était M. d'Egmont, et les chanoines MM. Viot, Bourguignon, Cloteau, Coche, Gillet, Godelle, Lebas, Lebègue, Mouret, Aubert, Froment, Froment le jeune.

L'église, qui servit aussi de prison à cette époque, était remarquable. Il n'en reste plus qu'une arcade, dont les sculptures accusent l'architecture du XIII[e] siècle.

un, il a refusé le serment, il mourra plutôt que de le prêter et vous le persécutez! » A partir de ce moment, la paix régna entre les deux prisonniers.

Mais bientôt la situation de M. Ludinart devint alarmante. Le gardien de la prison ayant demandé à l'accusateur public où en était son affaire, la réponse fut loin d'être favorable. Il alla trouver son prisonnier et lui dit, avec la brusquerie naturelle à ces sortes de personnes : « Prends ton bonnet et suis-moi. » Il l'enferma dans un cachot privé de toute lumière, fit rouler avec fracas les énormes verrous de la porte en lui disant d'un ton significatif : « Vas, tu n'y resteras pas longtemps. » Il était huit heures du soir, et M. Ludinart n'avait pas encore commencé son bréviaire. Il demanda et obtint de la lumière, et il le récita tout d'un trait. Plus tard, ce prêtre courageux avouait avec bonheur que, malgré les circonstances critiques où il s'était trouvé, il n'avait jamais omis son office.

Le lendemain fut pour son pauvre père une journée d'angoisses. La veille, il avait couru chez tous les avocats pour les consulter; tous avaient répondu que la loi était formelle et que son fils ne devait attendre que la mort. Il arrive à la prison et apprend que son fils est au cachot. Comment redire sa douleur! Le matin on ouvrit le réduit où était M. Ludinart et il lui fut permis, ainsi qu'à son père,

de se promener dans la nef de la collégiale. « Il me semble encore le voir, ce pauvre père, disait plus tard ce digne prêtre ; il était appuyé contre un pilier de l'église, me contemplant et pleurant un fils qui, tout innocent qu'il était aux yeux de Dieu, allait bientôt porter sa tête sur l'échafaud. Il n'en fut rien cependant. La Providence en avait disposé autrement, mais mon père l'ignorait. Je le perdis l'année suivante, et je suis convaincu que c'est ce jour-là qu'il reçut le coup de la mort [1]. »

Sur ces entrefaites, le colonel dont il a été parlé vint rendre visite à son compagnon ; il lui présenta ses excuses sur les propos de la veille et chercha à l'encourager. Au même moment on appela M. Ludinart au tribunal. Quel ne fut pas son étonnement, lorsqu'il reconnut parmi ses juges d'anciens camarades de classe qui paraissaient avoir conservé pour lui cette franche et sincère amitié qui, formée dans les premières années de la vie, ne s'éteint jamais. Déjà l'un d'eux avait juré qu'il ne siégerait pas dans une affaire de ce genre et qu'il ne consentirait jamais à condamner un innocent. D'un autre côté le président, non moins honnête homme, lui avait laissé la liberté de préparer son interrogatoire de telle façon que les réponses qui pourraient y être faites ne le com-

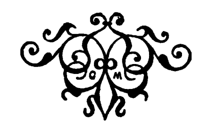
[1] Mémoires de M. Ludinart.

promettraient en rien. Par ce moyen on pourrait lui rendre la liberté ou au moins ajourner la décision jusqu'au moment où la justice pourrait s'exercer sans danger. On lui posa donc des questions faciles; on supprima celles qui auraient pu l'embarrasser et on prononça un jugement par lequel on s'en rapportait au gouvernement. Si la décision était défavorable on avait encore un second et même un troisième doute à soumettre. On gagnait ainsi du temps, ce remède souverain de tous les maux. La procédure fut envoyée au comité de législation, mais aucune réponse ne fut adressée au tribunal.

Des amis allèrent au comité pour s'enquérir de l'affaire; les pièces ne furent trouvées dans aucun dossier. Sans doute que des personnes bien intentionnées les avaient fait disparaître. La décision était, par cela même, forcément ajournée. M. Ludinart sortit alors de son cachot. De la chambre où il était, il jouissait d'une vue magnifique sur la prairie et la belle campagne qui entoure Charleville. Il retrouva son colonel, devenu son ami, et la société de cet homme au caractère jovial aida M. Ludinart à passer l'hiver moins tristement.

A partir de cette époque (commencement de 1795), un heureux changement se manifesta dans l'opinion publique. Alors apparurent les symptômes d'une réaction sérieuse contre les tyrans qui tenaient la

France sous le joug. A mesure que l'horizon politique s'éclaircissait les honnêtes gens respiraient ; la liberté était rendue à un grand nombre de prisonniers ; bientôt, sans doute, le tour de M. Ludinart allait venir. En effet, un brave homme de Charleville vint le trouver et lui conseilla d'adresser une supplique au comité de sûreté générale. Il suivit ce conseil et presque aussitôt il obtint sa mise en liberté. Le colonel, son ami, venait aussi de recevoir la sienne, et après cinq mois entiers de détention il sortit de sa prison, non sans y avoir goûté quelques consolations ménagées par la Providence. On était alors au mois de mars 1795.





CHAPITRE IX

Mort d'un frère de M. Ludinart. — Procession du saint Sacrement. — Nouveau serment exigé. — Evasion de plusieurs ecclésiastiques. — Jugement et mort de M. l'abbé Musart. — M. Ludinart court de nouveaux dangers. — Etrange prophétie qui lui est faite.



PRÈS sa mise en liberté, M. Ludinart se hâta de se rendre à Corny auprès de son père, qui le reçut avec une joie indicible, car il le croyait bien perdu pour lui et pour les siens. Sa sœur aînée, qui l'avait soigné pendant sa détention avec un admirable dévouement, l'accompagnait partout. Son frère était pour elle une conquête faite sur les persécuteurs de l'époque, et la joie de le revoir était grande pour tous. Malheureusement elle fut de courte durée. M. Ludinart avait deux frères qui avaient cru devoir émigrer. Le calme commençant à se rétablir, le plus jeune s'enhardit à rentrer en France ; hélas ! il apportait à sa famille une bien triste nouvelle. Son frère aîné, le compa-

gnon de son exil, était mort. Ce fut un terrible coup pour M. Ludinart père ; il avait une affection bien vive pour tous ses enfants, mais ce fils que la mort lui avait ravi loin de lui, sur la terre étrangère, était l'objet de sa part d'une affection toute spéciale ; un caractère excellent, une physionomie ouverte, une grande délicatesse de sentiments lui avaient conquis l'amour de tous ceux qui le connaissaient. « Je le pleure encore aujourd'hui, disait M. l'abbé Ludinart longtemps après, et je me rappellerai toujours l'amitié extraordinaire qui nous unissait, et les dernières paroles qu'il prononça : Mon frère l'abbé, qu'est-il devenu ? » M. Ludinart père, qui avait déjà tant souffert, conçut un tel chagrin à cette nouvelle que rien ne put le consoler. Dès lors il fut atteint d'une affection de l'estomac ; bientôt des obstructions vinrent en paralyser l'action, et malgré les soins dont il fut entouré il mourut entre les bras de ses enfants, dans le courant de mars 1796.

Après quelques jours passés dans sa famille M. Ludinart retourna à Reims, où il était impatiemment attendu. Ses confrères se croyaient obligés de s'entourer de prudence, mais pour lui il crut pouvoir agir en toute liberté. On lui trouva un local, dans lequel on établit un oratoire. Chaque dimanche il y célébrait publiquement le service divin en présence de plus de quatre cents personnes. Bientôt le local fut trouvé

trop exigu et l'on s'occupa de restaurer l'église de Saint-Maurice qui, comme toutes les églises de Reims, avait été horriblement dévastée. En attendant qu'elle fût digne de l'Hôte divin qui devait l'habiter de nouveau, M. Ludinart conserva son oratoire et il y célébra l'octave du Saint Sacrement. La procession solennelle se fit dans le jardin qui y était attenant. Un habitant de Reims, qui se promenait sur le rempart, racontait plus tard qu'au moment où on entonna le psaume *Magnus Dominus et laudabilis nimis*[1], il fut saisi d'un sentiment tout divin et l'impression lui en resta longtemps. Depuis plusieurs années tout signe extérieur de religion avait disparu ; le culte catholique semblait sortir du tombeau, et une pensée aussi belle que celle qu'exprimait ce psaume devait exciter dans l'âme un vif sentiment de joie. Mais tandis que les pieux habitants de la paroisse de Saint-Maurice travaillaient à la restauration de leur église, l'horizon politique s'assombrissait encore.

Le gouvernement assujettit alors les ecclésiastiques à une déclaration que leurs supérieurs ne purent approuver, et M. Ludinart fut obligé de rentrer dans la retraite d'où il était à peine sorti. Au mois de septembre 1795 il cessa tout office public et se cacha de nouveau. Pendant trois ans il eut à subir plus d'une

[1] Ps. 47.

épreuve. Cette déclaration exigée par le gouvernement établit parmi les ecclésiastiques une sorte de schisme, et M. Ludinart eut beaucoup de peine à les éclairer.

Un certain nombre de prêtres qui n'étaient point assujettis à prêter le serment à la Constitution civile du clergé n'avaient point été déportés ; depuis, ils en avaient fait un autre à la faveur duquel ils avaient pu rester en France. Dès que la liberté reparut ils rétablirent le culte catholique à la cathédrale, fixant leurs offices à des heures différentes de celles où les schismatiques célébraient les leurs. Ce second serment n'avait point été condamné par le Souverain Pontife ; il défendait même qu'on prévînt sa décision à cet égard. Mais une réponse de Monseigneur de Talleyrand, qui avait été consulté, présentant un peu d'équivoque, devint pour un prêtre un motif de rompre avec ceux qui avaient prêté ce nouveau serment et adhéré à la dernière démarche exigée par le gouvernement. M. Ludinart fit tous ses efforts pour ramener ce confrère à des idées plus saines, c'est-à-dire plus catholiques, et il eut le bonheur d'y réussir [1].

[1] On permettait aux ecclésiastiques d'exercer leur ministère, à condition de promettre d'obéir aux lois de la République ; et le gouvernement déclarait par une circulaire que cette soumission ne se rapportait nullement au passé. La même circulaire rappelait que la Constitution civile du clergé n'était plus une loi de la République. (*Histoire de M. Emery,* par M. l'abbé Meric, chez Palmé, 1885.)

Plusieurs ecclésiastiques déportés, croyant que le calme et la liberté allaient renaître, s'étaient hâtés de rentrer en France; mais voyant un nouvel orage se former, ils s'étaient empressés de fuir. Quelques-uns cependant furent arrêtés et conduits à la frontière. D'autres restèrent; mais ne connaissant pas la rage des persécuteurs, ils négligèrent de mettre leur personne en sûreté : aussi plusieurs furent pris et incarcérés. L'un d'eux s'échappa d'une manière assez ingénieuse [1]. Quatre demoiselles dévouées à la cause catholique pénétrèrent dans la prison où il était détenu, donnèrent au prisonnier des vêtements de femme, et trois d'entre elles sortirent avec le fugitif ainsi déguisé. Le geôlier, qui avait vu entrer quatre femmes et qui en voyait sortir un pareil nombre, ne conçut aucun soupçon; il ne s'aperçut de l'évasion du prisonnier que lorsqu'il était déjà loin et à l'abri de toute recherche. Le tribunal fit grand bruit de cette affaire. On interrogea nombre de personnes, mais on ne put rien découvrir. Le secret fut si bien gardé que pendant longtemps il ne fut connu que des femmes pieuses qui avaient aidé le prisonnier à s'échapper [2].

[1] M. Baty, mort curé de Rouvray.

[2] Cependant l'auteur de la *Vie de M. Musart* affirme dans une note que l'une d'elles, qui portait le même nom que M. Ludinart, fût connue et condamnée à une année de prison.

Un second ecclésiastique put escalader les murs de la prison et prendre le large. Quant au troisième [1], qui était M. Musart, curé de Sommevesle, il ne chercha pas à s'évader. Il fut traduit devant le tribunal, et durant toute la durée de son procès la perspective d'une mort certaine ne put lui arracher ni un acte de faiblesse, ni le plus léger mensonge. Il fut pour les juges un sujet d'admiration, au point que l'un d'eux disait : « J'aurais voulu que toute la jeunesse de la ville fût présente à son jugement, afin qu'elle apprît combien la vertu donne de force et d'attrait. » Lorsque le président prononça la sentence de mort, M. Musart répondit : « *Deo gratias*; j'offre à Dieu ma mort pour l'expiation de mes péchés et la conversion de mes juges. » Mais telle était la délicatesse de sa conscience qu'il regretta ces dernières paroles, craignant d'avoir offensé ceux qui venaient de le condamner. L'un d'eux fut tellement affligé d'avoir trempé dans ce jugement qu'il fut longtemps sans prendre sommeil et que l'on craignit pour sa raison.

En rentrant à la prison, M. Musart dit aux personnes pieuses qui l'y attendaient : « Disons le *Te Deum;* Dieu m'accorde la grâce de mourir pour lui ; je suis condamné, ce qui prouve que mes juges n'ont pas compris la loi. » En effet, la loi bien considérée et fa-

[1] Voir sa *Vie*. Un vol. in-12, Paris, Poussielgue-Rusand, 1843.

vorablement interprétée ne prescrivait pas la peine de mort dans ce cas.

On était alors en carême; il était onze heures du matin quand il rentra et il devait être exécuté quatre heures après. Il récita les complies et voulut rester à jeun jusqu'au moment de son sacrifice; mais, réfléchissant qu'il aurait besoin de forces pour le consommer, il dîna à peu près comme à l'ordinaire. Il avait pu se confesser et communier. A trois heures le bourreau se présente pour lui couper les cheveux; après sa funèbre toilette M. Musart monta avec fermeté sur la fatale charrette; il conserva le même courage sur l'échafaud, et après avoir entonné le *Salve Regina* il reçut le coup mortel en même temps que la couronne du martyre. Les fidèles qui l'entouraient s'empressèrent de tremper leurs mouchoirs dans le sang de la victime. M. Ludinart en eut un fragment qu'il conserva comme une relique précieuse, ainsi qu'une lettre que M. Musart lui écrivit quelques minutes avant sa mort [1]. Il fut inhumé dans le cimetière de la Porte-Mars, et sa tombe devint bientôt un lieu de pélerinage pour tous les catholiques de Reims [2].

La persécution continua encore pendant quelque

[1] Cette lettre n'a pas été retrouvée dans les papiers de M. Ludinart.

[2] Les restes précieux de M. Musart sont déposés dans la chapelle de l'hospice de Saint-Marcoul, à Reims.

temps, mais avec moins de rigueur. M. Ludinart crut cependant qu'il était prudent de s'entourer de précautions. Pour cela, il avait imaginé de faire faire une cachette introuvable dans la maison qui lui donnait asile, et il développa son idée à un menuisier qu'il jugeait digne de sa confiance[1]. Quelque temps après cet homme mourut, de sorte que le secret fut bien gardé. Aussitôt qu'on annonçait une visite domiciliaire la maîtresse de la maison, ne voulant pas être découverte, se mettait au lit et M. Ludinart entrait dans son réduit. Une autre personne conduisait les perquisiteurs. Il courut cependant plus d'un danger ; la dernière fois qu'il y entra, un gendarme demeura pendant une heure auprès de la porte qui y donnait accès. Le plus petit bruit pouvait attirer son attention. Heureusement, M. Ludinart n'eut besoin ni de tousser ni de cracher, et une fois encore il put échapper au danger qui le menaçait. En 1817, personne ne connaissait encore cette retraite, et elle ne devait être découverte qu'après la mort de la propriétaire de la maison. Vers la fin de 1798 les esprits commencèrent à se calmer, les méchants devinrent moins mauvais et les prêtres fidèles commencèrent à respirer.

Il y avait alors dans le peuple comme un pressentiment vague que l'ordre allait se rétablir, et que l'ère

[1] Cette maison était située rue de la Belle-Image; elle a été démolie dans ces dernières années.

des persécutions allait se fermer. On l'annonçait même hautement. A ce propos M. Ludinart raconte dans ses mémoires un fait étrange. « Un homme du peuple, dit-il, auquel on avait parlé de moi, témoigna le désir de me voir. Je le reçus ; c'était un revendeur nommé Marandel, qui demeurait sur le marché aux draps, et voici ce qu'il me dit en assez mauvais français : « Monsieur, vous voyez en quel état nous sommes ; la religion est abolie, les prêtres sont exilés, les églises fermées et dépouillées. Eh bien, dans un an, on fera publiquement la procession du saint Sacrement. — Mais, mon pauvre Marandel, vous déraisonnez, lui répondis-je ; cela est impossible ; comment voulez-vous que s'opère un tel changement ? — Le voici, Monsieur : un petit homme brun qui n'est pas maintenant en France y reviendra ; il se rendra à Paris, arrangera les affaires, rétablira la religion et l'année prochaine, je vous l'affirme, on fera publiquement la procession du saint Sacrement. »

« Cet homme me parlait ainsi au printemps de 1799 ; je n'ajoutai pas grande foi à ses paroles, et l'époque annoncée s'étant passée sans que le moindre changement se fût produit : « — Eh bien, Marandel, lui dis-je, nous sommes toujours dans le même état. — Monsieur, me dit-il, les choses sont reculées d'un an ; mais elles arriveront comme je vous l'ai annoncé. » L'été s'écoule ; arrive le 18 brumaire, c'était un samedi,

jour de marché. Notre homme prend son balai pour aller nettoyer la place où il étalait ses chiffons. Tout à coup le voilà qu'il entre comme dans une espèce de folie et qu'il s'écrie avec l'accent d'un illuminé : « Les voyez-vous, ces g...., comme ils se sauvent par les portes et par les fenêtres? — Qu'as-tu donc ? lui crient les voisins, et que veux-tu dire ? — Oh ! les feuilles publiques vous l'annonceront demain. » C'était le moment où Bonaparte, revenu d'Egypte, forçait le Conseil des Cinq-Cents à évacuer le palais de Saint-Cloud. Bientôt il fut nommé premier consul, la persécution prit fin, et l'année suivante, le 15 juillet 1801, un Concordat fut conclu entre Pie VII et Bonaparte et publié le 15 août, fête de l'Assomption de la sainte Vierge. »





CHAPITRE X

Conclusion du Concordat. — Bonaparte visite Reims. — Le diocèse de Reims est rattaché à l'évêché de Metz et à l'évêché de Meaux. — M. Ludinart est nommé vicaire à Epernay. — Règlement de vie de M. Ludinart. — Succès de son ministère. — Mort de Mme Ludinart. — M. Ludinart est nommé curé de La Ferté-sous-Jouarre, — Puis de Rethel. — Mort des différents membres de sa famille.



LA conclusion du Concordat, cet acte de génie et de haute politique, mit fin à l'affreuse persécution qui sévissait depuis dix ans contre le clergé et les catholiques fidèles. Aussi l'attention du peuple fut attirée sur l'homme providentiel qui l'avait conclu et qui, par cela même, avait rendu la paix à la France chrétienne. Tous le bénirent, et sur tout le territoire on s'appliqua à cicatriser les plaies affreuses faites par l'impiété révolutionnaire.

Quoique le Concordat eût été signé et publié, ce ne fut que deux ans plus tard qu'il fut mis à exécution. Pendant cet intervalle Bonaparte vint à Reims,

et le clergé alla lui présenter ses hommages. En voyant de près cet homme de petite taille vêtu simplement, M. Ludinart ne pouvait se lasser d'admirer la Providence, qui avait mis entre ses mains le sort de l'Europe et le salut de la France, et il s'étonnait de la facilité avec laquelle un instrument en apparence aussi faible avait réduit au silence tant d'hommes exaltés.

Dans la nouvelle délimitation des évêchés, l'ancien archevêché de Reims avait disparu. Le département des Ardennes avait été rattaché à l'évêché de Metz et l'arrondissement de Reims à l'évêché de Meaux. Monseigneur de Barral, ancien évêque de Troyes, fut nommé à ce dernier poste. A peine installé, il se hâta de venir à Reims pour y organiser les paroisses. Il savait que, parmi les prêtres qui se trouvaient dans la ville, un certain nombre y avaient exercé le ministère pendant les jours mauvais au péril de leur vie, et il eût voulu leur confier les postes auxquels ils semblaient avoir droit ; cependant il n'en fut pas ainsi : des raisons qu'il n'est pas nécessaire de faire connaître les firent exclure, malgré le désir plusieurs fois exprimé de Monseigneur l'évêque. M. de Barral connaissait M. Ludinart ; il savait son courage, et il eût été heureux de lui confier un poste à Reims, où il avait donné tant de preuves d'énergie et de foi. Aussi, il regretta vivement de ne pouvoir le faire. Il lui adressa de

consolantes paroles et le nomma vicaire à Épernay.

Monseigneur de Barral avait conçu pour M. l'abbé Ludinart une véritable affection, et deux ans plus tard, lorsqu'il fut nommé à l'archevêché de Tours, il lui offrit dans son nouveau diocèse le poste qu'il lui plairait de choisir ; il voulait le lui donner comme le témoignage de son estime et de son amitié. Mais M. Ludinart était attaché au pays qu'il avait évangélisé au milieu des plus grands dangers; il fit agréer ses remerciements à Monseigneur de Barral, et pendant neuf ans il exerça à Épernay un ministère modeste pendant lequel, cependant, grâce à son zèle et à son éloquence persuasive, il remporta de véritables succès.

La vie de M. Ludinart avait toujours été sacerdotale ; au plus fort de la persécution, sa fidélité aux exercices de la piété chrétienne ne s'était jamais démentie. C'est là qu'il trouvait la consolation et la force dont il avait besoin. Il avait médité bien des fois sur cette parole de l'apôtre : *Pietas ad omnia utilis est.* La piété est utile à tout. Une fois le calme rétabli, il voulut donner à sa vie une allure plus accentuée encore vers Dieu et les grands devoirs qu'impose une sainte vocation.

Afin d'arriver à ce noble but, il rédigea un règlement que tout prêtre pourrait accepter. Nous croyons devoir le transcrire ici en entier, persuadé que nos

confrères le liront avec édification. Il porte la date du 30 septembre 1802 et il a été écrit à Reims. M. Ludinart avait alors trente-cinq ans. Le voici tel qu'il nous a été communiqué par M. Millet, le digne neveu de ce saint prêtre.

« ARTICLE 1er. — Les jours ordinaires, tant que le sommeil sera pour moi un besoin aussi impérieux qu'il l'est aujourd'hui, je me lèverai depuis Pâques jusqu'à la Saint-Remy à cinq heures, et depuis la Saint-Remy jusqu'à Pâques à six heures, observant de ne rester au lit que sept heures en été et huit heures en hiver.

En m'éveillant comme en me couchant, je tiendrai mon cœur élevé vers Notre-Seigneur au saint Sacrement. Je m'habillerai en me rappelant la grandeur du sacrifice que je dois offrir ou quelque vérité qui me porte à Dieu.

Etant habillé, je ferai autant que possible une heure d'oraison, dont le dernier quart sera employé à ma préparation à la sainte messe. S'il me reste assez de temps, je dirai de suite Prime et Tierce.

La première étude de la matinée sera celle de l'Écriture sainte; j'en lirai tous les jours deux chapitres. Puis, viendra celle de la théologie, à laquelle je mettrai le plus d'exactitude et d'ordre possible, ne passant pas un seul jour sans en repasser quelques pages.

A la fin de la matinée, je pourrai employer une heure à quelque science profane.

Vers midi, je lirai un chapitre du Nouveau Testament et me livrerai à un examen sur la vertu que je veux pratiquer ou le vice que je veux détruire.

A trois heures, Vêpres et la visite au saint Sacrement; c'est surtout dans cette visite que je parlerai à Notre-Seigneur des besoins de ceux qui me sont confiés.

Le reste de la journée sera employé à l'étude de l'histoire et de la théologie, la visite des malades et la composition, et terminée par une lecture spirituelle dont le choix sera conforme à mon loisir et à mes besoins.

A huit heures, la prière du soir ; puis le souper et le coucher, qui sera toujours précédé par la lecture d'un verset dans le IVe livre de l'*Imitation*, pour me préparer à la sainte messe.

ART. 2. — *Des dimanches et fêtes* — Ces jours seront entièrement consacrés à la gloire de Dieu et au salut du prochain.

Si je suis à la tête d'une paroisse ou d'un pensionnat, il y aura à la messe une instruction à la portée des auditeurs et conforme à leurs besoins, et le soir une espèce de conférence familière suivie de la prière.

Le catéchisme est la plus intéressante de toutes les

instructions ; je m'appliquerai à le faire exactement et de mon mieux.

ART. 3. — *De la semaine.* — Je ferai en sorte de consacrer chaque jour de la semaine à une dévotion particulière, comme il est marqué dans mon petit livre de préparation à la sainte messe.

Je prendrai chaque semaine un jour de congé ; ce jour-là je pourrai donner une heure de plus au sommeil et borner mon application aux exercices de piété, qui ne doivent jamais vaquer.

Tous les vendredis, je méditerai sur l'une des quatre fins dernières ou sur la Passion de Notre-Seigneur.

ART. 4. — *Chaque mois.* — Le premier jour libre de chaque mois, je ferai une petite retraite pour me rendre compte de la manière dont j'aurai employé le mois passé et prendre de nouvelles résolutions pour le mois suivant. Je relirai ce jour-là le présent règlement.

ART. 5. — *Chaque année.* — Tous les ans, vers octobre et avril, je ferai une retraite de quatre jours. Dans cette retraite, je comparerai mes dispositions actuelles avec celles de la période précédente, afin de remercier Dieu ou de m'humilier.

ART. 6. — *Du ministère.* — Je tâcherai de vivre de manière à pouvoir célébrer tous les jours. Une vie constamment unie à Dieu sera ma préparation habi-

tuelle, et néanmoins j'emploierai tous les jours un quart d'heure de préparation actuelle, à moins que des occupations indispensables et dans l'ordre de Dieu ne s'y opposent. L'action de grâces sera toujours aussi d'un quart d'heure, y compris, si je le veux, la récitation de Sexte.

Je relirai une fois au moins par an les rubriques de la messe et les cérémonies, ainsi que le petit traité mystique de Bona.

ART. 7. — *De la Confession* — Je me confesserai tous les huit jours, afin de gagner les indulgences dont j'ai tant besoin.

Je donnerai deux heures par jour où l'on pourra venir me trouver au tribunal de la pénitence, après ma messe et à trois heures et demie, sans exclusion toutefois des autres instants où l'on pourrait me demander ; et afin de m'aider à être exact sur ce point, je me rappellerai que la grâce a ses moments, qu'il faut la saisir quand elle parle et que souvent un délai peut faire manquer la conversion d'une âme.

Avant de commencer les confessions, je me rappellerai la grandeur du ministère que j'exerce, son importance, ses fruits, la gloire que Dieu peut en recevoir, ma propre indignité ; puis j'invoquerai humblement le secours du Saint-Esprit et l'assistance de la sainte Vierge. »

Telle était la règle à laquelle M. Ludinart fut fidèle

toute sa vie. Nous qui l'avons vu plein de force et de courage en face de la persécution la plus affreuse, nous pouvons affirmer qu'il n'en a jamais omis un seul article. Aussi il ne faut pas s'étonner si Dieu a béni le ministère d'un prêtre aussi régulier et aussi pieux.

Nommé par Monseigneur de Barral vicaire à Epernay, il sut bientôt se concilier l'estime et l'affection des habitants de cette ville, et après un séjour de quelques mois il y comptait de nombreux amis.

Il y était arrivé dans un moment critique; il n'y avait autour de lui que des ruines, il s'agissait de tout refaire. La population ne connaissait plus le chemin de la maison de Dieu, il fallait l'y ramener. La Révolution avait singulièrement affaibli le sentiment religieux dans les âmes, il fallait lui rendre sa force. M. l'abbé Ludinart y travailla avec succès; ses manières affables, sympathiques, son éloquence persuasive et entraînante rendirent féconde l'œuvre de réparation et de propagande qu'il avait entreprise. Aussi Dieu bénit ses efforts, et plusieurs conversions éclatantes furent le fruit de son zèle. Il y en eut une qui lui procura une vive satisfaction. C'est celle d'un homme fort distingué, d'une haute intelligence et d'une instruction très étendue. Malheureusement il était très attaché aux principes de la Révolution et aux doctrines philosophiques du XVIII[e] siècle. M. Ludinart

le vit, l'apprécia, eut avec lui de fréquents entretiens et finit par le ramener à la foi. Cet homme mourut quelques années après dans les sentiments du christianisme le plus vrai, laissant à M. Ludinart sa bibliothèque comme témoignage de sa reconnaissance et de son affection.

Les multiples occupations du ministère ne suffisaient pas à son zèle et à son dévouement ; aussi, il accepta volontiers de donner des leçons de mathématiques au collège d'Epernay, et il le fit à la satisfaction de M. Loriquet, sous la direction duquel cet établissement était alors placé [1].

Pendant son séjour à Epernay, M. Ludinart eut le bonheur d'avoir auprès de lui sa mère, qui était venue le rejoindre. Il eut pour elle tous les égards possibles, et par sa tendresse il adoucit ses dernières années. Aussi ce fut pour lui un moment bien pénible que celui où il la vit succomber à une maladie contractée depuis longtemps [2], et qui était la conséquence des douleurs morales si nombreuses qu'elle avait endurées. Il la pleura amèrement ; il se soumit à la volonté du Très-Haut, et pour se consoler il aimait à redire cette parole : Dieu ne me l'avait que prêtée.

[1] Le principal du collège d'Epernay était le frère du Père Loriquet, jésuite ; son fils, M. Loriquet, est actuellement conservateur de la bibliothèque de Reims.

[2] 1er octobre 1811.

Après la mort de sa mère il se regarda comme le chef de la famille, se disant que peut-être bientôt ce serait son tour d'aller à Dieu. Mais auparavant il devait voyager encore sur cette terre et d'autres postes lui étaient réservés.

Déjà une cure lui avait été offerte par Monseigneur de Meaux, mais il l'avait refusée, pour éviter à sa mère des fatigues qu'elle eût supportées difficilement.

Après la mort de celle qu'il aimait tant, M. Ludinart fut nommé, au commencement de novembre 1813, à la cure de La Ferté-sous-Jouarre; il accepta ce poste, et il y arriva juste à temps pour recevoir les Russes, dans cette campagne qui eut pour résultat la déchéance de Bonaparte et le rétablissement des Bourbons.

M. l'abbé Ludinart n'était pas seulement connu et apprécié dans le diocèse de Meaux, il l'était encore dans son diocèse d'origine. Aussi les autorités ecclésiastiques du diocèse de Metz, auquel appartenait le département des Ardennes, avaient toujours l'œil sur lui. On ne voulut pas se priver plus longtemps du concours d'un prêtre aussi courageux, aussi vertueux, aussi zélé, et à peine était-il installé à La Ferté que M. Delvincourt, curé de Charleville, lequel avait succédé en 1813 à M. Jacquemin, curé de Mézières, comme provicaire de Monseigneur Jauffret,

évêque de Metz; lui écrivit pour lui proposer la cure de Rocroi[1]. M. Ludinart le remercia de ses bienveillantes intentions, mais il lui fit observer qu'il venait de supporter les charges d'un déménagement et qu'il n'était pas en mesure d'en supporter un second; il ajouta que si, par la suite, un poste plus rapproché de Rethel ou de Château-Porcien venait à vaquer, il l'accepterait volontiers. La réponse n'était pas encore parvenue à M. Delvincourt, qu'il recevait de ce dernier une autre lettre, dans laquelle il lui disait : « Ce n'est plus Rocroi que je vous offre, c'est

[1] La charge de provicaire donnait une autorité presque illimitée à celui qui en était revêtu; il pouvait nommer aux places de second ordre vacantes dans le département, faire les changements qu'il jugeait nécessaires, accorder les dispenses, en un mot jouir de tous les droits attribués à l'évêque en personne. M. Delvincourt s'acquitta de son emploi avec toute l'habileté dont il avait déjà donné tant de preuves. Il avait de grandes vues, il envisageait non seulement les détails mais surtout l'ensemble de ses opérations; il savait balancer les avantages et les inconvénients, et son jugement sûr le portait toujours vers le parti le plus utile à la religion. Les ecclésiastiques des Ardennes trouvaient en lui un ami plutôt qu'un supérieur; ils pouvaient s'adresser à lui en toute confiance, il accueillait leurs demandes et s'empressait d'y satisfaire; son plus grand plaisir était de les recevoir chez lui, de les admettre à sa table et de jouir de leur entretien. Il n'est pas un curé dans tout le département qui n'ait eu à se louer de ses procédés et qui n'en conserve aujourd'hui le souvenir.

(*Notice historique sur M. Delvincourt, curé de Charleville*, par l'abbé Regnault, vicaire de Charleville, actuellement évêque de Chartres, 1826, page 54.)

Rethel. » M. Ludinart se trouvait engagé par ses propres paroles, et il accepta une situation qui lui convenait d'ailleurs sous tous les rapports. Il était pourtant surpris que M. Déjardin, curé de Rethel, jeune encore et qui semblait devoir vivre de longues années, eût déjà terminé sa carrière. En effet, M. Ludinart fut bientôt informé qu'on s'était trop hâté d'annoncer sa mort; M. Déjardin ne mourut que quelques semaines après, et le curé de La Ferté-sous-Jouarre reçut l'ordre de faire toutes les démarches nécessaires pour venir occuper son nouveau poste.

Il se rendit à Meaux pour demander son *exeat*; il lui fut refusé. D'un autre côté, les Russes s'approchaient de la capitale; toute communication fut interrompue, et pendant trois mois M. Ludinart ne put avoir aucune correspondance avec M. Delvincourt. Aussitôt qu'il le put, il se mit en relations avec M. le provicaire. Celui-ci, pour en finir, lui conseilla de donner sa démission. Alors le calme tendait à se rétablir, et l'on pensait que Monseigneur de Talleyrand allait reprendre le gouvernement de l'archevêché de Reims.

Ces considérations triomphèrent des irrésolutions de M. Ludinart; le lendemain il partit pour Rethel, où il arriva le jour même où Louis XVIII faisait son entrée à Paris. Mais avant de se rendre à son poste

il avait cru devoir s'arrêter plusieurs jours à Epernay, ville qu'il aimait beaucoup, qu'il regretta longtemps et où il comptait de nombreux amis.

En se fixant à Rethel, où il fut solennellement installé par M. Delvincourt, M. Ludinart sentit se ranimer l'amour de son pays natal, lequel n'est éloigné que de quelques kilomètres; les souvenirs de son enfance se réveillèrent avec force et lui firent éprouver des joies bien douces. Mais deux évènements fâcheux vinrent quelque peu troubler ces jouissances.

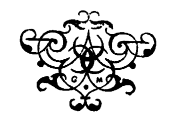
Le débarquement de Bonaparte à Cannes ramena en France les alliés, dont le séjour se prolongea pendant trois années. Le patriotisme de M. Ludinart en souffrit cruellement. D'un autre côté, il perdit en 1823 Monseigneur Jauffret, évêque de Metz, qui l'aimait beaucoup et auquel il était sincèrement attaché[1]. Trois ans après M. Delvincourt, son condisciple et son ami, rendait son âme à Dieu. Il fut ensuite sensiblement affligé par la mort de l'un de ses neveux, jeune homme d'un heureux caractère, enlevé subitement à l'âge de quatorze ans.

M. Ludinart avait perdu à cette époque la plupart

[1] Monseigneur Gaspard-Jean-André-Joseph Jauffret occupa le siège de Metz de 1806 à 1823. Il avait succédé à Monseigneur Pierre-François Bienaimé, qui fut évêque de Metz de 1802 à 1805. (Voir Appendice, note I.)

des membres de sa famille. En 1795, M. l'abbé Leroy, réfugié en Allemagne, comme nous l'avons dit, voyant l'horizon s'éclaircir, avait écrit à M. Ludinart pour avoir de ses nouvelles et aussi de celles de l'un de ses neveux. On lui répondit de suite, mais on ne sait si la lettre lui parvint, car on apprit plus tard qu'il était mort en Franconie, où il avait été recueilli par un chanoine de la collégiale de Herrieden.

C'est ainsi que la Révolution avait dispersé toute la famille de M. Ludinart. En effet, son père était mort à Corny, sa mère à Epernay, une de ses tantes à Maubert-Fontaine, une autre à Charleville, son frère Jean-Baptiste à Leyde, son frère Chrysostôme à Reims, un neveu et une nièce à Rethel, « et nous, ajoute M. Ludinart, nous mourrons où il plaira à Dieu. »





CHAPITRE XI

Ministère de M. Ludinart à Rethel. — Soin qu'il prend de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. — Il fait nommer son beau-frère, M. Millet, principal du collège. — Il restaure le mobilier de l'église. — Acquisition d'un orgue. — Fonte de quatre cloches. — Il donne à ses successeurs son calice en vermeil et à l'église deux étoles. — Il érige plusieurs confréries.



PAR sa nomination à la cure de Rethel, M. Ludinart trouva un champ digne de son dévouement et de son zèle. Quoique cette ville renfermât un certain nombre d'anciennes familles qui avaient conservé fidèlement les traditions chrétiennes, l'impiété révolutionnaire y avait laissé des traces nombreuses, et les pratiques religieuses étaient loin d'être acceptées par tous. Les prédécesseurs de M. Ludinart, MM. Gromaire et Déjardin, s'étaient mis courageusement à l'œuvre; mais ils n'occupèrent la cure de Rethel que peu de temps, et ils n'avaient réparé que quelques-

unes des ruines causées par la Révolution. La Providence réservait ce soin à M. Ludinart ; aussi pendant vingt-deux ans on le vit accomplir les devoirs et pratiquer toutes les vertus d'un bon curé.

Il se hâta de faire connaissance avec ses nouveaux paroissiens, et ses manières affables lui gagnèrent bientôt tous les cœurs. Sa conversation était pleine d'attraits, joviale même quelquefois. Comme l'un de ses vénérables prédécesseurs, il savait attirer la confiance de tous. « L'homme du peuple entrait dans son appartement, il croyait n'en avoir jamais été aperçu ; il était étonné d'en être connu, de s'entendre appeler par son nom, d'ouïr des anecdotes, des particularités sur sa famille, sur sa conduite, sur sa situation domestique. Aussi le peuple n'hésitait point à venir lui demander des services, des consolations, des conseils ; il lui portait toutes ses affaires : disputes d'intérêt, querelles étrangères ou domestiques, divisions de famille, tout ressortissait de son tribunal. Il les conseillait avec sagesse, il les pacifiait par sa douceur, et avec quelle ardeur, quel zèle, quel empressement ne les obligeait-il pas? Heureux doublement quand il avait réussi. Heureux de leur propre joie et d'en avoir été la cause[1]. »

[1] Eloge funèbre de M. Pierre Pillas, curé de Rethel, prononcé en 1784 par le Révérend Père Dehaye, provincial des Minimes de Champagne. Tome III de ses œuvres, page 336.

La douceur était l'une de ses principales vertus, cependant la vivacité de son caractère se faisait jour quelquefois. Aussi la tradition rapporte certaines scènes qui se sont passées entre lui et M. l'abbé Tribut, curé des Minimes, et aussi avec M. l'abbé Miroy, desservant de Sorbon. Ces messieurs avaient de fréquents rapports, et il en résultait quelquefois des nuages qui disparaissaient bientôt.

M. Ludinart s'appliqua surtout à l'éducation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse ; il savait que sans la religion le cœur ne peut être dirigé et que l'intelligence risque fort de s'égarer dans des voies mauvaises ; aussi fit-il tout son possible pour donner au collège de Rethel une direction convenable. Cet établissement avait subi, depuis la Révolution, des phases bien diverses. Au moment où M. Ludinart arrivait à Rethel (1814), il avait pour principal l'abbé Bouchez, prêtre interdit, ancien curé constitutionnel de Rethel. M. Ludinart, après s'être entendu avec la municipalité, fit nommer M. Millet, son beau-frère, à ce poste important. Dès lors, l'ordre rentra dans cet établissement, et on n'eut qu'à se louer du choix qui avait été fait. Voici le témoignage rendu à M. Millet, par l'un de ses anciens élèves : « M. Millet, professeur éclairé et laborieux, fit faire un grand pas aux études dans cet établissement. Ce fut lui qui y donna les premières leçons de grec et qui régularisa les heures

d'études en dehors des classes. M. Millet a rendu des services aux hommes de notre époque qui ne l'oublieront jamais [1]. » Les écoles tenues par les Frères étaient aussi l'objet de sa constante sollicitude ; il les visitait souvent et il adressait aux maîtres et aux élèves de précieux encouragements. Il savait rendre justice aussi au dévouement et à la piété des Sœurs de Sainte-Chrétienne, établies à Rethel par leur pieuse fondatrice, Mme de Méjanes, en 1809. Sans doute il attachait à la science un grand prix, mais il estimait encore davantage les vertus modestes qu'inspire la religion et qui donnent tant de charmes à la jeune fille. Ces vertus, il les trouvait chez les pieuses maîtresses chargées d'élever la classe ouvrière, toujours si nombreuse à Rethel, et c'est avec bonheur qu'il les voyait former des mères de famille aux vertus solides et pouvant résister aux multiples tentations de la vie.

D'autres établissements, dirigés par des maîtresses laïques, étaient aussi l'objet de ses soins ; et il était heureux toutes les fois qu'elles entraient dans sa pensée et qu'il trouvait auprès d'elles un religieux concours. D'ailleurs, à cette époque, il ne venait à la pensée de qui que ce soit de mettre de côté le sentiment chré-

[1] *Rethel et Gerson*, par Chéri Pauffin, page 234. Voir Appendice, note II.

tien dans la grande œuvre de l'éducation de l'enfance. Dans toutes les familles il en était le fondement; c'était une base solide sur laquelle on aimait à asseoir un édifice durable.

M. Ludinart, qui avait vu l'église de Rethel aux jours de sa splendeur, ne pouvait la laisser dans l'état de nudité où il l'avait trouvée au moment où il en avait pris possession ; elle avait à peine le nécessaire. L'ancien mobilier avait été dispersé ou vendu. De plus la population de Rethel, ruinée par la guerre et l'affreuse disette de 1815 et 1816, était pauvre et présentait bien peu de ressources; les revenus de la fabrique étaient alors des plus modiques, et elle avait de lourdes charges à supporter[1]. En face de cette pénurie, M. Ludinart ne se découragea pas. L'ancienne tribune de l'orgue existait encore, il résolut d'y replacer un instrument propre à relever les offices ; il fut pour cela parfaitement secondé par M. l'abbé Schmidt, un de ses vicaires, habile musicien, prêtre pieux et distingué. Une inscription latine, relatant ce fait, fut placée sur le buffet de l'orgue; elle était ainsi concue :

« *Promovente D. C. A. LUDINART, hujus ecclesiæ Rectore et Decano, Hæc organa quibus deinde multa addidit et perfecit D. Schmidt vicarii liberalitas et*

[1] En 1817, les recettes de la fabrique se sont élevées à la somme de 1,737 francs.

industria ex impensis fideliumposita sunt, anno domini 1815. »

M. Ludinart fit aussi l'acquisition de quelques ornements, et il fut secondé en cela par plusieurs personnes pieuses; mais une restauration des plus importantes fut l'antique sonnerie de Saint-Nicolas. M. Ludinart l'avait entendue bien des fois dans son enfance, et peut-être que souvent en se rendant de Machéroménil à Corny, chez son père, il avait été frappé de ses vibrations sonores. Aussi, dès qu'une occasion s'offrit de rétablir cette sonnerie, la plus belle qu'il y avait hors de Reims [1], il se hâta de la saisir. Il était certain d'avoir l'assentiment de tous; et l'une des deux grosses cloches que possédait l'église s'étant fêlée, il résolut de faire appel au conseil municipal et d'obtenir la fonte de quatre cloches qui rappelleraient l'antique sonnerie de Saint-Nicolas.

La municipalité, présidée par M. Meugy, maire [2], promit son concours pour cette œuvre. C'est ainsi

[1] Rapport de M. Pillas, 1774.

[2] M. Meugy, docteur en médecine, appartenait à l'une des plus honorables familles de Rethel; c'était un chrétien fervent; il aimait surtout les pauvres. Il contribua beaucoup à la fondation de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Il mourut à l'âge de 93 ans, dans les sentiments de foi la plus vive et de la piété la plus profonde.

que le 17 août 1826, sur la place des Capucins, quatre cloches furent fondues au chant du *Te Deum*, en présence du clergé de la ville et de toutes les autorités par le sieur Antoine, fondeur à Rubécourt (Meuse). Le métal ayant fait défaut pour la quatrième, elle fut refondue quelque temps après. Dès lors la sonnerie de l'église de Saint-Nicolas fut complète et les vieillards se crurent rajeunis en entendant de nouveau les sons harmonieux qui les avaient frappés dans leur enfance.

Nous l'avons dit, le mobilier de l'église de Saint-Nicolas était des plus modestes. Aussi M. Ludinart était heureux de l'augmenter. En 1832, il avait reçu d'une pieuse famille un magnifique calice en vermeil; il se hâta d'en faire don à son église, émettant le vœu que ce calice ne pût jamais servir qu'à un prêtre appartenant à l'Eglise catholique. Il se rappelait les temps mauvais, il avait vu de près les prêtres constitutionnels et il semblait redouter pour l'avenir le retour du schisme.

Par son testament en date du 17 mai 1832, il légua aussi deux étoles brodées à la fabrique de Saint-Nicolas.

M. Ludinart connaissait les heureux fruits que produisent les associations pieuses; aussi il se hâta d'en établir plusieurs à Rethel. Il établit entre autres l'association du Sacré-Cœur. Cette dévotion commençait

à se répandre dans un grand nombre de paroisses, et partout elle réveillait l'amour des âmes pour le divin Sauveur.

Le doyen de Rethel ne voulait pas priver ses paroissiens des avantages précieux attachés à cette association ; il savait qu'une confrérie semblable avait été établie dans l'église Saint-Nicolas bien avant la Révolution. Il demanda donc à Monseigneur Jauffret, évêque de Metz, de vouloir bien la rétablir et solliciter du Saint-Siège les indulgences plénières et partielles accordées d'ordinaire à ces confréries et, de plus, faire déclarer *Autel privilégié* l'autel du Sacré-Cœur.

Sa demande fut agréée et un règlement en vingt-trois articles fut rédigé et approuvé par M. Sauce, vicaire général de Metz, et contre-signé par M. Lasserre. Le tout porte la date du 23 mai 1821 [1].

Après la dévotion au Sacré-Cœur, M. Ludinart plaçait en première ligne la dévotion à la sainte Vierge ; aussi il se hâta d'établir une congrégation en l'honneur de Marie, et il y fit entrer les demoiselles des meilleures familles de la ville. La réunion avait lieu tous les dimanches, à l'issue des vêpres. Il tenait à la présider lui-même et il y faisait une instruction. Cet exercice, qui se composait en outre de cantiques

[1] Archives de la fabrique.

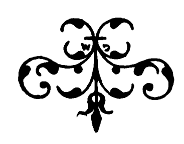
et de prières, durait au moins une heure. Les associées avaient pour costume une robe blanche et une grande ceinture en soie bleue, et aux fêtes de Marie elles regardaient comme un honneur de porter la statue de celle qu'elles proclamaient leur mère et leur modèle [1].

M. Ludinart fit connaître aussi à ses paroissiens la dévotion si salutaire du Chemin de la Croix. Quatorze tableaux, redisant les douleurs de l'Homme-Dieu, furent appendus aux murailles de l'église. Ce n'étaient pas des chefs-d'œuvre, il est vrai, mais ils suffisaient pour attirer l'attention des fidèles, et chaque fois qu'un appel leur était adressé, un grand nombre se faisaient un devoir de suivre la voie douloureuse et de chanter de pieux cantiques à la suite de leur pasteur vénéré.

Le mois de Marie était également cher à M. Ludinart; cette dévotion, si aimée des âmes pieuses, fut accueillie avec bonheur par la paroisse tout entière, et depuis elle n'a fait que grandir grâce à l'impulsion que le zélé pasteur lui avait donnée. De nos jours, dans la magnifique chapelle de la Sainte-Vierge si bien ornée par les dons des fidèles, les exercices du mois de

[1] Cette congrégation n'existe plus ; elle a fait place à une autre association érigée canoniquement, et l'exercice qui a lieu maintenant après les vêpres s'appelle l'exercice de l'Archiconfrérie.

Marie se célèbrent avec une grande solennité, et de pieux cantiques y attirent, chaque dimanche surtout, de nombreux fidèles.





CHAPITRE XII

M. Ludinart organise les offices de la paroisse. — M. Ludinart, directeur des âmes. — Prédicateur. — Il établit la controverse. — Les vicaires de M. Ludinart. — Sa conduite vis-à-vis des jeunes prêtres. — Il assiste un condamné à mort. — Il refuse l'épiscopat. — Ses sentiments vis-à-vis de Napoléon Ier.



AUSSITOT son arrivée à Rethel, M. Ludinart organisa son temps de manière à ne jamais rien perdre de ce trésor. Il aimait la régularité, et il pouvait ainsi faire beaucoup] de choses. Le règlement de vie qu'il avait rédigé à Reims, en 1802, lui était toujours présent, et il y fut fidèle jusqu'à sa dernière heure. Chaque jour il disait la sainte messe à huit heures, puis il se rendait à son confessionnal. A trois heures il allait de nouveau à l'église pour les confessions; il faisait sa visite au saint Sacrement, puis il était tout entier à ses malades.

Il avait fixé la grand'messe du dimanche à dix heures et les vêpres à deux heures et demie; en hiver, les

complies se chantaient à la suite des vêpres, mais en été cet office se célébrait à six heures du soir et il était suivi de la bénédiction du saint Sacrement. M. Ludinart présidait tous ces exercices.

Le digne curé de Saint-Nicolas s'adonnait surtout à la direction des âmes, et il trouvait de quoi exercer son zèle. La ville de Rethel, en effet, a toujours renfermé un certain nombre de familles vraiment chrétiennes qui se font un honneur de marcher dans les voies de la piété. Malgré la tourmente révolutionnaire, elles n'avaient pas disparu. M. Ludinart sut les grouper autour de lui, en former un faisceau et donner une vie nouvelle aux sentiments pieux qui les animaient. On se rappelle encore, à Rethel, cette direction éclairée qu'il imprimait aux âmes; elle était pleine d'énergie, un peu sévère peut-être. Comme les saints, M. Ludinart pratiquait une vertu rigide; il s'imposait pour plaire à Dieu de constants efforts, et il voulait dans les âmes qui se confiaient à lui la même énergie, le même courage... Quelques-unes acceptaient volontiers cette direction ferme et éclairée, d'autres s'en effrayaient.

Cette sévérité, que quelques-uns ont reprochée à M. Ludinart, s'explique cependant : il avait connu les vieux chrétiens d'autrefois; il avait vu de près ces familles dont la foi était solide et auxquelles, par cela même, on pouvait imposer dans toute leur étendue

l'ensemble des lois divines. Il ne croyait pas que les temps fussent changés, et il pensait qu'on pouvait encore donner à toute une population qui avait passé par tant d'épreuves la forte nourriture d'autrefois; il ne réfléchissait pas qu'à ces âmes affaiblies il fallait plutôt le lait dont parle l'apôtre. Quoi qu'il en soit, si quelques âmes faibles redoutaient sa direction, d'autres en étaient heureuses, et ce n'est pas sans émotion qu'elles se rappellent encore sa parole si claire, ses conseils si sages et ses exhortations si pieuses. Mais il est un devoir que M. Ludinart aimait à remplir, un devoir d'où dépend la conservation de la foi dans une paroisse ; nous voulons parler de la prédication.

La foi vient par l'ouïe, dit l'Apôtre, il faut donc qu'elle soit prêchée : *Quomodo audient sine prædicante*[1]. Ce devoir était d'autant plus nécessaire que la population avait été privée plus longtemps de la parole de Dieu. Combien de fidèles, nés pendant la période révolutionnaire, connaissaient à peine les éléments de la foi. Combien qui n'avaient eu, pour la première communion, d'autre préparation que celle de la famille. A l'époque où M. Ludinart arrivait à Rethel il fallait instruire, et pour cela prêcher à temps et à contre-temps ; et ici encore nous trou-

[1] *Ep. ad Romanos*, cap. xv, 14.

vons un admirable trait de ressemblance entre M. Ludinart et l'un de ses vénérables prédécesseurs[1]. Aussi nous croyons qu'on peut lui appliquer ces paroles prononcées par le R. P. Dehaye, dans son panégyrique de M. Pillas, prononcé au mois de mai 1784 : « Il s'appliqua la parole de l'apôtre à son disciple : Faites votre devoir en prêchant l'Evangile ; remplissez votre ministère. Et il le regarda comme l'objet spécial de sa mission, comme un devoir qui lui était propre. Il était jaloux de le remplir. La prière du soir est établie : le peuple est rappelé de la dissipation. Tous les dimanches, tous les jours de carême, une lecture édifiante est toujours terminée par une exhortation. Tous les moments sont pour lui des occasions d'instruire, et toutes ces occasions sont saisies. Zélé pour tous ces devoirs, c'est pour celui-ci qu'il signale le zèle le plus infatigable. »

« L'habitude, jointe au talent de parler, lui en avait fait contracter une extrême facilité. Les paroles coulaient avec abondance de ce cœur nourri par la lecture de l'Ecriture sainte et des Pères, rempli de tous les principes de la théologie et de la morale..... Si le prédicateur venait à manquer dans une cérémonie, il ne pouvait consentir que le peuple restât

[1] Eloge funèbre de M. Pillas par le R. P. Dehaye, tome III, page 332 de ses œuvres.

sans édification, que la fête perdît de sa solennité; il montait en chaire et le remplaçait [1]. »

Sa parole était facile, éloquente, pleine de suavité; on aimait à l'entendre. Aussi, rarement il sentait le besoin d'appeler des prédicateurs étrangers, et s'il le faisait pour certaines solennités [2], jamais il n'eut la pensée de faire prêcher dans son église une station de carême. Il avait même à ce sujet une manière de voir toute particulière. « Ou les prédicateurs que j'appellerai, disait-il, seront moins bons, ou ils seront meilleurs que les prêtres de la paroisse : dans le premier cas ce serait faire tort aux fidèles que de les appeler; si au contraire ils étaient plus éloquents, la comparaison qu'ils ne manqueraient pas de faire serait certainement défavorable au clergé local dont les instructions ne seraient plus goûtées et par conséquent seraient moins exactement suivies. »

M. Ludinart s'ingéniait à exciter l'attention de ses paroissiens; pour cela, il implanta un mode de prédication qui amena dans son église un nombre considérable d'auditeurs. A la forme du sermon, il substi-

[1] M. Pillas a été curé de Rethel de 1735 à 1782. Il mourut et fut enterré à Sedan en 1784. Il est l'auteur des tables de l'état-civil jusqu'en 1782.

[2] M. l'abbé Cirier, curé d'Ecly, mort chanoine de Reims, fut invité plusieurs fois par M. Ludinart à prêcher à vêpres le jour de Saint-Nicolas, fête patronale de la paroisse. Il trouvait toujours un auditoire considérable pour l'entendre.

tua celle de la controverse. A cet effet, il fit installer une petite chaire en face de la grande ; cette dernière était occupée par le curé et l'autre par l'un des vicaires, M. l'abbé Bara[1], dont on se rappellera longtemps la parole solide et vraiment théologique. Ce dernier posait des questions et présentait des objections auxquelles le curé devait répondre. C'était plein d'intérêt, et ce mode de prédication eut un tel succès que bientôt l'église ne put plus contenir la foule des auditeurs. M. Ludinart s'aperçut après quelques séances que ce succès était dû à la curiosité plutôt qu'à un sincère amour de la vérité, et il y renonça l'année suivante. De plus les auditeurs, comme cela arrive souvent en pareil cas, retenaient mieux les objections que les réponses, et l'effet produit était le contraire de ce que l'on devait attendre.

C'est ainsi que s'écoulait la vie de M. Ludinart. Il était tout entier à sa mission, heureux d'être secondé par les dignes prêtres que l'administration diocésaine lui envoyait comme vicaires. Citons spécialement M. Œgger, plus tard curé des Minimes, dont on se rappellera longtemps à Rethel l'affabilité, la douceur de caractère, la conversation pleine de charmes ; M. Schmidt, prêtre pieux, distingué ; M. Bara, qui,

[1] Plus tard il fut remplacé par M. Bandeville. M. Bara est mort évêque de Châlons, en 1864.

sous des apparences sévères, cachait une grande simplicité et une exquise bonté; M. Bandeville, à la parole si éloquente et si facile; M. Gruat, ce prêtre si digne, aux manières aristocratiques; M. Fournier, d'une si grande bonté, plus tard successeur de M. Ludinart et curé de la cathédrale; MM. Georgin et Husson.

M. Ludinart était un père pour tous ces prêtres, jeunes pour la plupart, et il était heureux de leur prodiguer les conseils de son expérience. Il aimait à se délasser avec eux par la culture des fleurs, et souvent ces ecclésiastiques lui présentaient comme une nouveauté quelque fleur dont ils avaient artistement découpé les pétales; mais la ruse ne tardait pas à être découverte. La musique avait aussi pour lui beaucoup d'attrait.

Peu de faits saillants ont marqué le ministère de M. Ludinart à Rethel; il en est un cependant que nous ne pouvons passer sous silence. Le voici tel qu'il nous a été raconté par son digne neveu, M. Millet : Un garde forestier des Ardennes, nommé Vignon, aimait éperdument une jeune fille qui, de son côté, n'éprouvait pour lui qu'une invincible répulsion; ayant appris qu'elle était sur le point d'épouser un autre jeune homme, Vignon, au désespoir, résolut de rendre ce mariage impossible. A cet effet il alla l'attendre sur un chemin où il savait que cette malheureuse enfant allait passer, et ne voulant que la blesser il déchargea sur

elle un coup de fusil; la jeune fille, atteinte au genou, languit quelque temps et finit par mourir. Le meurtrier comparut devant la cour d'assises des Ardennes; comme la loi n'admettait pas alors de circonstances atténuantes il fut condamné à mort, et la sentence portait que l'exécution aurait lieu à Rethel. M. Ludinart, bien qu'il ne fût pas aumônier de la prison, voulut préparer lui-même ce malheureux; il sut par ses exhortations pleines de bonté et de douceur assouplir ce caractère farouche, faire luire à ses yeux l'espérance d'une vie meilleure et enfin l'amener à mourir repentant et résigné.

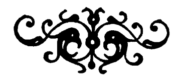
« Il me semble encore voir mon oncle, raconte M. Millet, conduisant à pied, de la prison au lieu de l'exécution, le condamné qu'il soutenait et pressait affectueusement dans ses bras; il ne consentit à le quitter qu'après la suprême expiation. » Cette exécution impressionna vivement M. Ludinart, il en parlait souvent avec larmes, et il remerciait Dieu de lui avoir donné la force et le courage nécessaires pour mener à bonne fin la douloureuse mission dont il s'était chargé.

On le voit, M. Ludinart joignait à ses nombreuses vertus une grande fermeté de caractère; il était en même temps d'une grande simplicité et d'une grande modestie; aussi, au commencement de son ministère, Mgr Jauffret, qui était son évêque, devint bientôt son

ami ; et, comme il entretenait à Paris des relations d'amitié avec de puissants personnages, il lui proposa d'user de ces hautes influences pour lui faire obtenir l'épiscopat ; mais cette brillante perspective ne l'éblouit jamais, et M. Ludinart répondit toujours à ces offres obligeantes qu'il aimait Rethel, qu'il affectionnait ses paroissiens et qu'il ne consentirait jamais à s'en séparer. C'est ainsi qu'il résida dans sa paroisse jusqu'à son dernier jour. M. Ludinart avait aussi des idées larges et élevées. Se mettant au-dessus des exigences de la politique, il professait une véritable admiration pour l'empereur Napoléon Ier. Il avait vu de près les horreurs de la Révolution, et il ne pouvait oublier que la France était redevable à cet homme de génie du rétablissement de l'ordre et de la paix religieuse. M. Millet, son neveu, connaissait ses sentiments ; aussi, voulant lui être agréable, il copia au crayon un portrait en pied de l'empereur et l'offrit à son oncle. M. Ludinart le reçut avec plaisir, le fit encadrer et le plaça dans l'endroit le plus apparent de son cabinet de travail. Un jour qu'il recevait la visite d'un personnage des environs de Rethel appartenant à la noblesse, il s'aperçut que le visiteur dirigeait constamment ses regards sur le portrait de l'empereur. « Vous êtes surpris, Monsieur, lui dit-il, de trouver l'image de Bonaparte dans mon cabinet ; vous n'ignorez pas cependant que cet homme a été l'instrument

dont Dieu s'est servi pour enchaîner l'hydre révolutionnaire, relever les autels et rétablir la paix religieuse parmi nous. Ne soyez donc pas étonné de voir ici le portrait de l'homme providentiel qui, seul, a eu le bras assez puissant pour accomplir ces grandes choses. Aussi, je l'affirme, tout catholique ne devrait prononcer son nom qu'avec reconnaissance et respect. »

Nous ne devons pas nous étonner de ce langage du curé de Rethel; en parlant ainsi, il n'était que l'écho de paroles bien autrement accentuées, prononcées sous le règne de Napoléon par les prédicateurs les plus célèbres et les plus renommés du temps.





CHAPITRE XIII

La Révolution de 1830. — M. Ludinart est appelé chez le procureur du roi. — Accident arrivé à M. Ludinart. — Sa mort. — Ses funérailles. — Son testament.



NOUS voici arrivé aux dernières années de la vie de M. Ludinart, et comme nous allons le voir, elles n'ont pas été moins bien remplies que celles où il possédait toute sa vigueur et toute son énergie. D'ailleurs, dans sa pensée, il crut un instant avoir encore besoin de ce courage dont il avait donné tant de preuves pendant l'époque révolutionnaire.

Une révolution venait de renverser la branche aînée des Bourbons, et la branche cadette était assise sur le trône de saint Louis. Les conseillers qui l'entouraient étaient imbus de doctrines qui permettaient de craindre pour l'antique foi, et pendant quelque temps le clergé crut devoir se tenir à distance du nouveau pouvoir. M. Ludinart, qui avait vu les pré-

ludes de la grande Révolution, s'imaginait qu'il allait revoir les mêmes crimes et les mêmes persécutions contre le clergé. Cette perspective l'émut profondément, sa santé même en fut ébranlée; il avait alors soixante-six ans et ses forces physiques l'avaient quelque peu abandonné. Un fait qui eut lieu alors sembla confirmer ses soupçons et fortifier ses craintes.

Les nouveaux pouvoirs sont ordinairement jaloux ; ils s'imaginent facilement que l'on conspire à leur perte, et ils portent partout un regard soupçonneux. M. Ludinart en eut bientôt la preuve. Un jour il fut appelé dans le cabinet du procureur du roi, et ce n'est pas sans une certaine appréhension que le curé de Rethel se rendit à cet appel. Le magistrat lui parle alors de lettres qu'il avait déposées chez un négociant de la ville et lui demande ce que signifiaient ces nombreuses missives. Le procureur flairait une conspiration, et peut-être qu'il n'était pas fâché de faire acte de zèle, et de prouver ainsi au nouveau pouvoir que l'on pouvait compter sur lui. A ces mots, M. Ludinart respira. « Vous désirez savoir ce que contiennent ces lettres, dit-il au procureur, mais vous les avez entre les mains ; veuillez en ouvrir une et vous le saurez à l'instant. » Le magistrat suivit ce conseil, et quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il vit que chacune d'elles était une invitation envoyée par l'archevêché à tous les curés du canton de chanter un

Te Deum à l'occasion de l'avènement de la nouvelle royauté. Dès lors, M. Ludinart fut laissé en repos.

Malgré le poids des années, il était tout entier à son ministère, et pour cela il donna sa démission de conseiller municipal. Ses malades avaient souvent sa visite et il entretenait les meilleurs rapports avec les familles les plus honorables de la paroisse. Son caractère, malgré une apparente sévérité, était toujours aimable. C'est ainsi qu'un jour il alla souhaiter la fête à une honorable dame, et lui présenta, pour tout bouquet, *un souci*. C'est dans une de ces visites qu'il lui arriva un accident des plus fâcheux, et dont les suites abrégèrent sa vie. En sortant de chez Mme D.-D., rue Montboyel [1], il ne fit pas attention à l'escalier qui donne entrée dans la maison, et qui est très rapide ; il tomba sur ses talons, de cinquante centimètres de haut. Il en reçut un ébranlement nerveux que l'on ne put jamais calmer (janvier 1832). Il continua cependant à remplir ses fonctions jusqu'au 3 mars 1836. Ce jour-là, en retournant chez lui, il fut pris dans l'église d'une faiblesse qui le fit s'affaisser sur les dalles de la nef. Le temple était en ce moment désert, et il dut rester assez longtemps dans cette pénible position. Enfin une personne l'aperçut, l'aida à se relever et le reconduisit au presbytère. A

[1] Aujourd'hui rue La Salle.

dater de ce jour, ses forces déclinèrent rapidement.

Malgré l'affaiblissement de sa santé, M. Ludinart conserva jusqu'à la fin la plénitude de son intelligence. Quelques jours avant sa mort, fidèle aux antiques usages, il voulut réunir à sa table, le jeudi saint, tous les ecclésiastiques de Rethel ; mais il ne put se joindre à eux.

M. Ludinart, pour mieux se préparer à la mort, appelait souvent à ses côtés ses dignes vicaires, MM. Husson [1] et Georgin [2], et surtout le doux et aimable M. Œgger, qui était son confesseur depuis la mort de M. Massé, doyen d'Asfeld. Il reçut l'extrême-onction le matin du jour où il expira, des mains de M. l'abbé Husson, qui récita aussi les prières des agonisants. Le malade les suivait avec la plus grande attention et se faisait redire les paroles qui le touchaient le plus et qui lui semblaient les plus propres à fortifier sa foi et son amour pour Dieu. Une personne de sa famille, craignant la fatigue pour le malade, pria M. Husson de suspendre un instant la récitation. « Continuez, l'abbé, continuez », dit-il d'un ton qui n'admettait pas de réplique. Les prières

[1] M. l'abbé Husson fut successivement vicaire de Rethel, curé de Raucourt, de Château-Porcien, aumônier du comte de Chambord. Il mourut à Montcy-Saint-Pierre, lieu de sa naissance, en 1883.

[2] M. Georgin fut successivement vicaire de Rethel, curé de Thugny, curé de Beine, où il est mort.

des agonisants furent ainsi achevées sans interruption.

M. l'abbé Œgger fut admirable dans cette douloureuse circonstance. Comme le malade craignait les jugements de Dieu et un long retard pour son admission au ciel, M. Œgger lui rappela sa longue carrière sacerdotale, pendant laquelle il avait donné tant de preuves de dévouement; il insista surtout sur le courage inébranlable qu'il avait montré à une époque néfaste, il lui retraça les services qu'il avait rendus à la cause de la foi au milieu des plus grands dangers. « Les cieux, lui dit-il, sont déjà ouverts pour vous recevoir, et votre trône est déjà préparé au milieu des confesseurs de la foi. » Ces paroles donnèrent confiance à M. Ludinart, et le samedi, veille du dimanche du Bon-Pasteur, il rendit son âme à Dieu. C'était le 16 avril 1836, à huit heures du soir. Il était âgé de soixante-neuf ans.

Son corps fut exposé pendant deux jours dans le grand salon du presbytère. Tous ses paroissiens vinrent contempler pour la dernière fois avec recueillement et respect celui qui avait été si longtemps leur pasteur et leur guide. Monseigneur de Rouville, vicaire général du diocèse, qui était en tournée dans les environs, se fit un devoir de venir prier auprès de la dépouille mortelle de son regretté collaborateur.

A ses obsèques, M. l'abbé Husson donna lecture en

chaire de la partie de son testament qui concernait ses paroissiens. Elle est ainsi conçue : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je, soussigné, Claude-Antoine Ludinart, curé de Rethel, chanoine honoraire de la cathédrale de Reims, sachant que le moment de ma mort est incertain et que Dieu a compté le nombre des années pour nous appeler à lui, déclare en sa présence mes sentiments et dernières volontés.

« Je recommande à Dieu mon âme, et le prie de m'accorder, par les mérites de Jésus-Christ mon Rédempteur, le pardon et la rémission de tous mes péchés, dont j'ai un sincère regret et repentir. Je crois très fermement toutes les vérités que croit et enseigne notre Mère la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine ; je les ai toujours crues depuis mon enfance, et il n'en est pas une seule pour laquelle je ne voulusse donner mon sang et ma vie. Je veux donc vivre et mourir dans la foi et le sein de cette sainte Eglise.

« Je remercie mon Dieu de m'avoir, par une grâce particulière, fait naître dans le sein de la seule vraie religion et de parents chrétiens, de qui j'ai reçu une éducation et des soins qui de bonne heure ont affermi ma foi, et dont les exemples toujours édifiants m'ont inspiré dans tous les temps l'amour du bien et l'horreur du vice.

« Je demande pardon à mes paroissiens des scan-

dales que j'ai pu leur avoir donné et de la négligence que j'ai peut-être commise à leur égard. Je les remercie de la bienveillance qu'ils m'ont toujours témoignée depuis que je suis avec eux. Si quelqu'un d'eux avait quelque tort à se reprocher par rapport à moi, je lui pardonne de bon cœur et le prie de croire que je n'ai nourri contre personne ni le moindre ressentiment, ni le moindre désir de vengeance; je puis même assurer que jamais aucun de ces sentiments n'est entré dans mon âme. Je prie mes paroissiens de croire que toujours je les ai aimés, et que toutes mes démarches auprès d'eux et ailleurs n'ont eu d'autre objet que leur salut et leur bonheur.

« J'ai péché parce que je suis homme, et je supplie mes paroissiens de prier pour moi comme je prierai pour eux si, comme je l'espère de son infinie miséricorde, le Seigneur daigne m'admettre, malgré mon indignité, au nombre de ses élus, etc., etc. »

En entendant ces paroles l'assemblée, qui était nombreuse, ne put retenir ses larmes; elle connaissait M. Ludinart, mais la proclamation des sentiments qui l'animaient vis-à-vis de ses paroissiens, dans un moment si solennel, réveilla dans tous les cœurs une foule de souvenirs, et le regret d'avoir perdu un si bon pasteur n'en fut que plus vif et plus profond.

Des prêtres nombreux assistèrent à ses obsèques. Elles furent des plus solennelles. M. l'abbé Husson,

premier vicaire, les présida. Son corps fut déposé au pied de la croix des prêtres, dans l'ancien cimetière. Plus tard, lors de l'ouverture du cimetière actuel en 1849, ses ossements furent réunis à ceux d'autres ecclésiastiques, et après un service solennel transportés dans le nouveau cimetière et déposés au pied de la même croix, dans l'attente de la résurrection glorieuse[1].

Voici maintenant le portrait physique de M. Ludinart, tel qu'il nous a été donné par une personne qui a vécu dans son intimité : « M. Ludinart était de haute stature, d'une constitution robuste ; il avait le front arrondi, les yeux bruns, largement ouverts et pleins de douceur et d'affabilité; son nez aquilin dénotait la force et l'énergie de son caractère; sa bouche était souriante et gracieuse. Enfin l'ensemble de sa personne présentait un extérieur imposant et en même temps attrayant, sympathique. C'était surtout lorsqu'il était revêtu des ornements sacerdotaux que ses avantages physiques apparaissaient dans tout leur éclat, et j'ai rarement vu une figure aussi grande, aussi belle, aussi majestueuse que la sienne. »

On le voit, M. Ludinart avait ce grand air sacerdotal de l'ancien clergé dont parle quelque part le

[1] Cette croix, placée d'abord à l'intersection des deux grandes allées du cimetière, vient d'être déplacée et dressée à l'extrémité du nouveau terrain ajouté à l'ancien (1885).

Révérend Père Lacordaire. Nous avons vu dans notre enfance quelques-uns de ces prêtres vénérables, l'honneur du diocèse de Reims, et nous avons été frappés de la dignité qui se faisait voir dans toute leur personne. Qu'il nous suffise de rappeler les noms de MM. Maquart, vicaires généraux; Damery, curé de Mézières; Rambourg, curé de Sedan; François, curé de Charleville; Hennequin, curé de Château-Porcien, etc.

Nous terminons ici cette simple notice; en l'écrivant, nous avons voulu réveiller le souvenir d'un des ecclésiastiques les plus fidèles, les plus courageux qu'ait produits le diocèse de Reims pendant l'époque révolutionnaire. Aussi en voyant les dangers qu'il a courus, son courage de chaque jour, en voyant ce que faisaient pour lui de charitables dames qui ne craignaient pas d'exposer leur vie pour sauver celle de ce fidèle soldat de Dieu, le cœur grandit et une pensée de gratitude s'élève vers Celui qui sait toujours produire des âmes d'élite, prouvant ainsi que l'Eglise qu'il a fondée aura toujours ses héros et ses martyrs.

Quelles émotions n'avons-nous pas senties en parcourant cette vie, en en recueillant les principaux faits! Quel admirable modèle se présentait sous nos yeux, et en portant nos regards vers l'horizon, en voyant les nuages s'y amonceler de nouveau, en

entendant les bruits d'une persécution peut-être plus terrible que celle de quatre-vingt-treize, une voix d'En Haut nous disait : *Inspice et fac.* M. Ludinart aurait pu fuir comme tant d'autres; il ne l'a pas voulu. Pour sauver les âmes, il a préféré le péril sans cesse renaissant. Il voyait constamment l'échafaud se dresser devant lui ; il n'y est pas monté sans doute, mais il pouvait y monter à chaque heure. Et puis après la persécution quel zèle, quel dévouement! quel amour des âmes! quelle vie sainte et pieuse!...

Paroissiens de Saint-Nicolas de Rethel, c'est pour vous surtout qu'il a vécu, c'est vous qu'il a aimés. Ah! de grâce, ne soyez pas ingrats; rappelez-vous sa vie, ses vertus, ses enseignements, et lorsque vous allez au champ des morts, laissez tomber de vos lèvres une prière pour l'âme de ce prêtre courageux et fidèle, car ce n'est pas un conseil, c'est un ordre que vous donne l'apôtre par ces paroles: « Souvenez-vous des pasteurs qui vous ont annoncé la parole de Dieu; et considérant la fin de leur vie, imitez leur foi. *Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum Dei : quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem.* » (Ep. aux Hébreux, c. XIII, v. 7.)





APPENDICE

NOTE I

Nous donnons à titre de document historique l'adresse suivante, adressée par le clergé de l'arrondissement de Rethel à Monseigneur Jauffret, évêque de Metz, lors de la restauration du siège de Reims. Nous avons des raisons de penser qu'elle a été rédigée par M. Ludinart, curé-doyen de Rethel.

Le Clergé de l'arrondissement de Rethel à Monseigneur Jauffret, évêque de Metz.

MONSEIGNEUR,

Les besoins de la Religion demandaient que le nombre des sièges épiscopaux fût augmenté; des souvenirs imposants, un privilège honorable et presque aussi ancien que la Monarchie réclamaient en particulier le rétablissement à Reims de celui de saint Remy. La Providence a secondé nos désirs ; comme chrétiens et comme prêtres, nous nous empressons d'applaudir à ce nouveau bienfait du plus sage des Pontifes et du plus pieux des Monarques

Cependant, au milieu de la joie publique, qu'il nous soit permis, Monseigneur, de déposer aux pieds de Votre Grandeur l'expression de notre reconnaissance et de la douleur que nous éprouvons à nous séparer de vous.

Et qui pourrait, Monseigneur, ne pas être pénétré de ce double sentiment, à la vue de tous les genres de biens que vous n'avez cessé d'opérer et de perfectionner dans le département des Ardennes ! Si les temples ont achevé de s'y relever, si les consolations de la religion ont été offertes à toutes les paroisses qui le composent, si le zèle ecclésiastique, abattu par la persécution, s'y est ranimé et y fait revivre toutes les vertus chrétiennes, si la jeunesse de l'un et de l'autre sexe y trouve dans les établissements gratuits et permanents, avec les avantages de l'instruction, la leçon et le modèle de toutes les vertus religieuses et sociales, n'est-ce pas à vous que nous devons ces précieuses jouissances ! Si, dans un siècle d'égoïsme et d'irréligion le Sacerdoce s'y est perpétué, n'est-ce pas parce que vous avez su en inspirer le goût et l'attrait partout où vous vous êtes montré, et que l'exemple de vos sacrifices personnels a forcé une charité presque généralement éteinte à contribuer avec succès à l'œuvre si importante des séminaires. Mais nous en particulier, Monseigneur, que de souvenirs touchants viendront sans cesse nous redire ce que vous étiez pour nous ! Pourrons-nous, en effet, oublier jamais cette bonté, cette tendresse paternelle avec laquelle vous vous communiquiez à nous ; ce zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes qui eût enflammé les plus indifférents ; cette piété que respiraient près de vous tous ceux qui avaient le bonheur de vous approcher ou de vous entendre ; cette douceur qui inspirait la confiance aux coupa-

bles et portait dans leur cœur le repentir avec l'espoir du pardon !... Ah ! si notre séparation momentanée du diocèse de Reims nous a comme transportés dans une terre étrangère, qu'il s'en faut que notre situation y ait été semblable à celle de ce peuple qui pleurait sur les bords de l'Euphrate la perte de son temple et de ses autels ! Non, Monseigneur, nous n'avons rien perdu ; sous vos auspices nous avons retrouvé des trésors de salut non moins précieux, non moins abondants que dans notre terre natale et aux jours les plus heureux de la religion.

Et ce langage que nous vous adressons, Monseigneur, n'est pas seulement celui des ministres des autels, il est aussi la pensée et le langage de tous les fidèles des Ardennes. Ils n'ont pu, sans une vive émotion, nous entendre leur annoncer le terme de votre apostolat dans cette contrée ; en recueillant les dernières bénédictions que vous appelez sur eux et sur leurs familles, les larmes ont coulé des yeux de tous, et leurs vœux pour votre bonheur, n'en doutez pas, ne seront ni moins étendus, ni moins constants que ceux que vous daignez adresser au ciel pour eux.

Vous nous dites, Monseigneur, que ce qui doit adoucir nos regrets et notre douleur, c'est de voir vous succéder un prélat animé comme vous de l'esprit de Dieu, orné des mêmes talents, recommandable par les mêmes vertus ; un prélat à qui l'immortel archevêque qui vient d'expirer sur le siège de la capitale a légué son amour pour les prêtres et les fidèles du diocèse de Reims ; un prélat enfin qui, né au milieu de nous, n'a cessé malgré le temps et les orages politiques de nous conserver sa tendresse... Nous le sentons, Monseigneur, nous en

bénissons le ciel; mais ce qui pourra contribuer plus efficacement encore à notre consolation, sans toutefois rien diminuer de notre amour pour vous, c'est la certitude qu'il ne sera pas offensé de vous voir conserver dans nos cœurs la place que tant de titres vous y ont assurée, qu'il applaudira même aux sentiments qui, dans nos pensées et nos vœux, mêleront ensemble l'ancien et le nouveau Pasteur, et qu'aussi nous pourrons être encore heureux et du souvenir d'avoir appartenu au premier et du bonheur de posséder le second.

Nous avons l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur,

De Votre Grandeur,
Ses très humbles et très obéissants serviteurs.

NOTE II

On lit dans la *Feuille d'Annonces du département des Ardennes*, du jeudi 25 novembre 1824 :

Mézières, le 24 novembre 1824.

Lors de l'arrivée de Monseigneur l'archevêque de Reims à Rethel, le 8 de ce mois, les élèves de deuxième au collège de cette ville ont été admis à présenter à Sa Grandeur une pièce de vers latins que nous donnons ci-après. C'est le jeune Hannesse[1] qui a eu l'honneur de la réciter.

Monseigneur l'archevêque a accueilli avec bonté l'hom-

[1] Le jeune Hannesse dont on parle ici est devenu depuis curé de Bouvancourt, professeur et directeur au petit séminaire de Reims, secrétaire de l'Archevêché, vicaire général ; il est maintenant chanoine titulaire.

mage de ces jeunes humanistes; les différentes allusions que contient cette pièce ne lui ont point échappé ; il a daigné y répondre par une allocution pleine de dignité; il s'est arrêté surtout à la circonstance du sacre, et a fait ressortir les avantages religieux et politiques qui doivent résulter pour la France de cette auguste cérémonie ; enfin il a dit à M. le principal et aux élèves qu'il ne faisait que passer, mais qu'à sa prochaine tournée le collège recevrait sa visite.

In adventum Excellentissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi Remensis, Franciæ Paris, D. D. DE LATIL, *cum primum Urbem Rethelium inviseret, die octava mensis novembris 1824,* CARMEN.

Jam satis, heu ! longo fuit indulsisse dolori ;
Tempus adest meritos, tempus nunc solvere fletus.
Vox sileat luctûs, hilaris campana per auras
Insonat. Arrectas pertentant gaudia mentes.
En pater ! O digna amissi, quem flemus, imago
Præsulis ! Hæc eadem venerando fulgurat ori
Majestas ; simili par vivit gratia vultu.
O Pater, o natis nimium pater exspectate !
O quanto studio carum optavere parentem
Pupilli ! Quam te suspiravere morantem !
Te votis omnes iterumque, iterumque vocabant.
Ipsæ te musæ, te templa, aræque vocabant.
Ecce tuis tandem vultus, atque ora parentis
Fas contemplari, fas pendere pignus amoris ;
En ades, ô Latilliadum laus maxima gentis,
En ades, adventuque tuo læta omnia rident ;
Undique te festo cives clamore salutant.
Quantus eris, seu sacra feras, seu poplite flexo,
Exarmesque Deum et Cœlo commercia jungas !

Chrismate seu regale sacro, Remigius alter,
Grande Ministerium, caput, aula astante, perungas.
Quantus ades, quum pastor oves atque oppida lustrans,
Divini eloquii victrice vel ærea vinclo
Corda domas, purosque afflas, quibus ureris, ignes!
Te præsente, palam, antistes præclare, triumphat
Relligio exultans ; nec jam lethale venenum
Impius eructans scelerato fundet ab ore ;
At sibi dissimilis, verique incensus amore,
Virtutemque sibi, moresque placere stupebit.
Ut viduam solari, inopi ut succurrere gestis !
Ut tua se expandit miseris bene prodiga dextra !
Sacrum fervet opus, duce te ; studiosa juventus,
Fatidica evolvens priscorum oracula vatum,
Invigilat templis, crescitque altaris in umbra.
Te, te, ipsum, Præsul, totum transfundis alumnis
Omnibus omnis eris. Rethelenses plaudite musæ.

Concinebant selecti auditores in secundo ordine ; quod ego testor, professor et primarius Rethéliensis collegii.

MILLET.

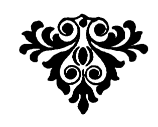




TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

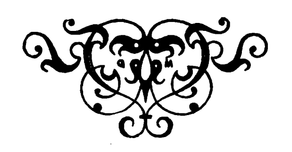
CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

APPENDICE



Imprimerie coopérative de Reims (N. Monce, dél.), rue Pluche, 24.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Conférences adressées aux Mères chrétiennes: *De l'Éducation des Enfants.* Un vol. in-12. — Ouvrage approuvé par Mgr l'Archevêque de Reims et par Mgr l'Évêque de Chartres.

Conférences adressées aux Mères chrétiennes : *Les Devoirs et les Vertus des Épouses.* Un vol. in-12. — Ouvrage approuvé par Mgr l'Archevêque de Reims, Mgr l'Archevêque d'Auch et Mgr l'Évêque de Chartres.

Manuel d'Archéologie pratique, orné de figures. Un beau vol. in-8° (2e édition). — « Je voudrais voir cet ouvrage entre les mains de tous les Ecclésiastiques. » (Lettre de M. l'abbé Bourassé à l'auteur.) — Cet ouvrage est approuvé par plusieurs Évêques.

Conférences sur l'Oraison dominicale et **Traduction du Traité de saint Cyprien sur le même sujet.** Un vol. in-12 de XII-332 pages. — Ouvrage approuvé par Mgr l'Évêque d'Amiens.

Mois de Marie à l'usage des jeunes Personnes ou *Marie parlant au cœur de la jeune Fille.* Un vol. in-18 de 323 pages (2e édition). — Ouvrage traduit de l'italien, avec Approbation de Mgr le Cardinal Gousset, Archevêque de Reims.

De l'Amovibilité des Curés-Desservants selon le droit, Lettre à un Succursaliste. Brochure in-8°.